

# La justice pour les femmes :

La clé pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement



# La justice pour les femmes et les objectifs du Millénaire pour le développement

« L'égalité sociale, politique et économique des femmes fait partie intégrante de la réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement. Tant que les femmes et les filles ne sont pas libérées de la pauvreté et de l'injustice, tous nos objectifs – la paix, la sécurité, le développement durable – seront en péril ».

— Secrétaire général Ban Ki-moon, le 28 juin 2010

La Déclaration du Millénaire et les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) portent la vision d'un monde plus juste et équitable : une promesse faite par les gouvernements de 189 pays en vue de réaliser la justice sociale pour tous et pour toutes. Il ne reste que 5 ans avant d'atteindre la date limite de 2015 fixée pour réaliser les OMD. Cet exposé concernant l'accès des femmes à la justice, extrait du prochain *Le progrès des femmes à travers le monde 2010/2011*, met en avant les domaines-clés qui doivent être traités afin de progresser vers la réalisation des OMD.<sup>1</sup>

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Si des progrès considérables ont été réalisés de manière générale depuis l'an 2000 sur plusieurs des cibles des OMD, les avancées ont été plus lentes au niveau des dimensions du genre de ces cibles – depuis l'amélioration de la santé maternelle et l'accès à un travail décent jusqu'à l'éradication de la faim. Souvent invisible ou non reconnue – mais toujours dominante – la discrimination contre les femmes est une cause centrale de la lenteur des changements.

La justice pour les femmes exige de mettre fin aux inégalités entre les femmes et les hommes, inégalités qui sont produites et reproduites au sein de la famille, de la communauté, du marché et de l'Etat. Elle exige également que les institutions principales – depuis la justice jusqu'à la prise de décisions économiques – soient tenues pour responsables pour ce qui est de faire face à l'injustice et à la discrimination qui maintiennent tant de femmes dans la pauvreté et l'exclusion.<sup>2</sup>

La discrimination est un fléau qui freine les progrès en faveur de la justice sociale dans les pays développés comme dans les pays en développement. Les OMD sont interdépendants, et chacun d'entre eux dépend des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes. L'augmentation des investissements et le renforcement des actions concernant les dimensions de l'égalité des sexes de tous les objectifs présentent le double avantage de lutter contre l'inégalité généralisée et d'accélérer le progrès en général.

La lutte contre la pauvreté et la faim (OMD 1) exige d'améliorer l'accès au travail décent, en particulier pour les femmes et les jeunes, ainsi que d'assurer l'accès aux actifs, y compris à la terre. Les cibles des OMD relatives à la santé et à l'éducation (OMD 2, 3, 4, 5 et 6) ne pourront être atteintes tant que les filles n'auront pas la possibilité d'aller à l'école et tant que les questions de la santé sexuelle, ainsi que des droits et de la santé maternelle, ne sont pas abordées. La lutte contre la mortalité infantile (OMD 4) dépend de l'amélioration du statut et du bien-être des femmes. Les progrès réalisés au niveau de la lutte contre le VIH et le sida (OMD 6) exigent que soit reconnue la manière dont l'inégalité entre les sexes et la violence contre les femmes alimentent la pandémie. Les femmes assumant en général le fardeau consistant à aller chercher l'eau (OMD 7), l'amélioration de l'accès à l'eau est essentiel pour permettre aux filles d'aller à l'école et aux femmes de trouver un emploi rémunéré et de participer à la vie de leur communauté. Les progrès réalisés sur l'ensemble de ces objectifs sous-tendent l'autonomisation sociale et économique des femmes et leur accès à la prise de décisions à tous les niveaux (OMD 3).

Depuis le Sommet du Millénaire de l'an 2000, de nombreuses initiatives ont été lancées pour explorer les dimensions de l'égalité des sexes des OMD.<sup>3</sup> Toutes ont souligné qu'il est important de réaliser les engagements de grande portée pris en faveur des droits des femmes ces 30 dernières années, que ce soit la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ratifiée par 186 Etats membres ; le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ; le Programme d'action de Beijing ; et les résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et la violence sexuelle en période de conflit. Les engagements à l'action pris par les gouvernements sont en outre reflétés dans les traités régionaux tels que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, ainsi que dans un nombre croissant de garanties juridiques et constitutionnelles nationales sur l'égalité des sexes.

Cet exposé s'appuie sur les recommandations formulées dans le cadre de ces initiatives, afin d'appeler à une action urgente dans quatre domaines cruciaux tant pour la justice pour les femmes que pour les OMD :

- Elargir les services publics favorables aux femmes : assurer les droits des femmes et des filles à l'éducation, à la santé et à l'alimentation ;
- Garantir de la terre et des emplois pour les femmes : garantir le droit à une existence décente, en assurant l'accès aux biens économiques ;
- Accroître la voix des femmes dans la prise de décisions : pleine participation des femmes à la société, depuis l'autonomie au sein du foyer jusqu'à la participation aux processus politiques aux niveaux communautaire, national et international ; et
- Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles : un fléau auquel trop de femmes et de filles sont confrontées dans la vie quotidienne, freinant leurs opportunités, réduisant leur mobilité et les privant de leurs droits.

Il est essentiel de mettre fin à la discrimination et de renforcer la justice pour les femmes si l'on veut réaliser les engagements des OMD et les principes stipulés dans la Déclaration du Millénaire.

Au moment d'examiner les stratégies-clés pour réaliser les OMD, les promesses qui ont été faites de s'attaquer aux inégalités et à l'injustice doivent se trouver au cœur de toute action à venir.

# 1 Elargir les services publics favorables aux femmes

Lutter contre la faim, réaliser l'éducation universelle, réduire la mortalité maternelle et infantile, promouvoir l'accès universel à la santé en matière de procréation, arrêter la prolifération du VIH et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement sont autant de tâches exigeant des services publics solides, accessibles à tous et à toutes. Ces services sont cruciaux pour assurer aux citoyens le respect de leurs droits humain fondamentaux. Ils peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de réaliser la justice pour les femmes, à partir du moment où ils répondent à leurs besoins et engagent leur propre responsabilité par rapport à celles-ci, tout en assurant l'équité de l'accès et des résultats.

Les OMD ont conduit à l'expansion de certains services publics, notamment au niveau de l'éducation. L'écart entre les sexes demeure toutefois critique :

- En 2008, 96 filles pour 100 garçons étaient inscrites à l'école primaire, ce qui constitue une augmentation de 91 par rapport à 1999.<sup>4</sup> Bien que ce chiffre illustre des progrès appréciables, 37 millions de filles continuaient de ne pas aller à l'école primaire en 2008, contre seulement 32 millions de garçons.<sup>5</sup>

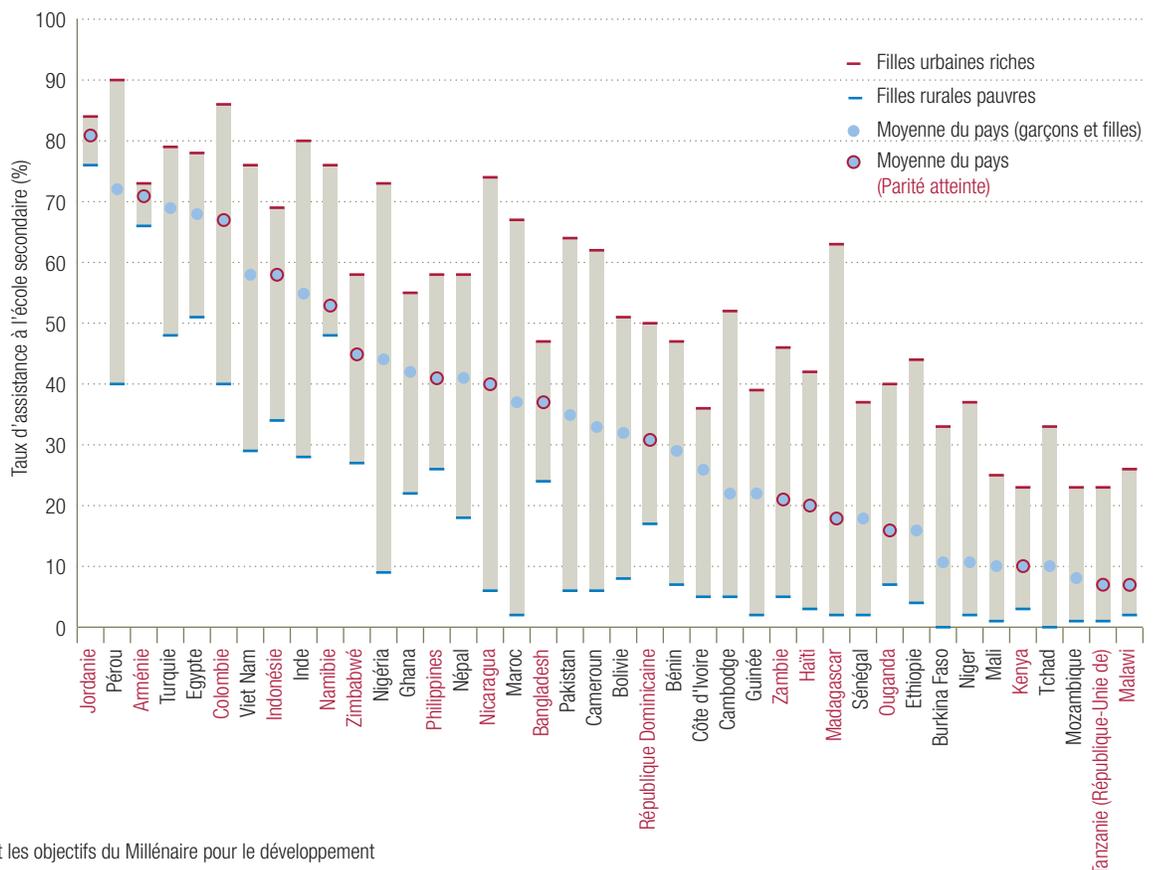
- La parité hommes-femmes au niveau de l'inscription à l'école secondaire s'est améliorée au niveau mondial, se portant à 95 filles pour 100 garçons en 2008 contre 76 filles pour 100 garçons en 1991. Les taux d'inscription secondaire demeurent toutefois faibles en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale et orientale.<sup>6</sup>
- Au niveau mondial, le nombre de décès maternel a diminué de moins de 2% par an depuis 1990, ce qui est bien inférieur aux réductions annuelles de 5,5% qui seraient nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction de la mortalité maternelle des trois quarts.<sup>7</sup>
- Les besoins non remplis en matière de planification familiale sont demeurés élevés. Les jeunes femmes rurales, sans éducation et pauvres, sont les moins desservies.<sup>8</sup>
- Dans les régions en développement en général, 53% des personnes vivant avec le VIH en 2008 étaient des femmes.<sup>9</sup> Avec un pourcentage de 58%, le nombre de femmes vivant avec le VIH en Afrique subsaharienne, est le plus élevé au monde, bien que les derniers chiffres montrent que la prévalence parmi les jeunes femmes ait décliné de façon significative dans certains des pays les plus touchés de cette région.<sup>10</sup> Toutefois, dans la Communauté des Etats indépendants (CIS), en Asie méridionale, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Afrique du Nord, la proportion de femmes parmi les personnes vivant avec le VIH a augmenté depuis 2002.<sup>11</sup>

FIGURE 1 : Taux de fréquentation de l'école secondaire des filles issues de familles rurales pauvres et de familles urbaines riches

La parité des sexes a été atteinte en matière d'inscriptions à l'école secondaire dans 17 des 40 pays de notre échantillon. Cependant, dans certains cas ceci a été obtenu à des taux généraux très faibles et les filles pauvres des zones rurales n'ont pas été prises en considération.

Source : Seck et Azcona (2010), sur la base des calculs de Harttgen et Klagen, commandité par l'UNIFEM (2010).<sup>12</sup>

Notes : Les données sont pour l'année la plus récente à disposition (2003-2008). L'information sur le système scolaire spécifique d'un pays est utilisée pour obtenir les tranches d'âges de l'assistance à l'école secondaire. Dans cette analyse, les quintiles le plus bas et le plus haut de l'indicateur de richesse des EDS sont utilisés pour définir respectivement la pauvreté et la richesse.



Les inégalités au niveau de l'accès aux services, tant entre les femmes et les hommes qu'entre différents groupes de femmes, freinent les progrès sur les OMD, notamment sur le plan de la santé et de l'éducation. Les femmes et les filles pauvres et rurales, qui dépendent particulièrement des services publics, sont notamment souvent oubliées. Dans de nombreux pays, vivre dans une zone rurale est un facteur désavantageux, car les taux de pauvreté sont plus élevés et l'accès aux services et au marché est réduit.<sup>13</sup> L'interaction de la pauvreté, du genre et du lieu crée souvent un double ou un triple désavantage.

Il est essentiel d'assurer que les services soient accessibles par tous et toutes. Parmi les principales approches pour augmenter l'accès aux services, en particulier pour les femmes et filles pauvres et exclues, figurent la réduction des coûts et l'emploi de davantage de femmes prestataires de services.

## Education

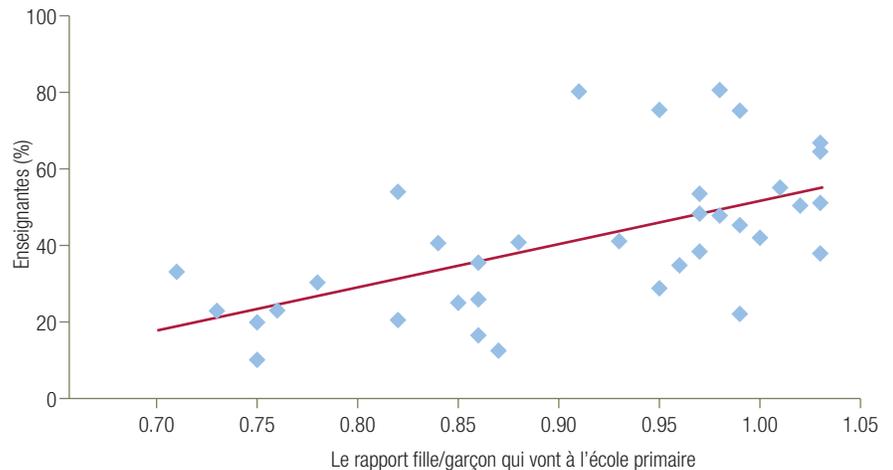
Pour maintenir les progrès sur tous les OMD, y compris l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il convient de mettre davantage l'accent sur l'accès des filles à l'éducation secondaire.

Les faits démontrent de manière croissante que l'éducation des filles empêche la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et favorise les progrès réalisés sur les autres OMD, y compris sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile, et l'accès à l'emploi décent. Les femmes éduquées ont moins d'enfants, les ont plus tard et sont plus enclines à les envoyer à l'école.<sup>14</sup> Il existe une corrélation entre l'éducation des mères et la réduction de la mortalité infantile, avec un effet particulièrement marqué pour les femmes ayant suivi une éducation secondaire.<sup>15</sup>

L'éducation secondaire permet la réalisation d'autres droits, en habilitant les filles à bénéficier du développement social et économique. Les études ont montré que les femmes ayant des années d'éducation supérieures à la moyenne au sein de la population ont des revenus supérieurs de 10 à 20%.<sup>16</sup> L'éducation secondaire est essentielle : une étude menée au Pakistan, par exemple, a montré que la participation au monde du travail des femmes augmente uniquement lorsque celles-ci ont 10 années ou plus de scolarisation.<sup>17</sup>

Bien que certains pays aient atteint la parité des sexes au niveau de la participation à l'éducation secondaire, les filles pauvres et celles vivant dans les zones rurales sont toujours privées d'accès, notamment dans les pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud. En République unie de Tanzanie, par exemple, bien que la parité des sexes ait été globalement atteinte, seules 1% des filles pauvres rurales sont inscrites dans l'éducation secondaire, contre 23% des filles urbaines riches (voir figure 1).

FIGURE 2 : Enseignantes et parité des sexes dans les écoles, Afrique subsaharienne



L'abolition des coûts d'utilisation et l'introduction d'incitations en espèces sont deux approches qui ont prouvé leur efficacité pour ce qui est de permettre aux filles les plus pauvres d'accéder à l'éducation. A titre d'exemple, un programme mené à bien au Cambodge a offert aux filles un don de 45 dollars E.U. à la fin de l'école primaire et à l'entrée de l'école secondaire. L'incitation était plus importante pour les ménages les plus pauvres, permettant d'augmenter l'inscription des filles de 50%.<sup>18</sup> Au Malawi, un programme de transfert de liquidités destiné aux filles a non seulement permis d'augmenter la fréquentation scolaire des filles mais aussi de réduire les taux de prévalence du VIH de 60%. Les chercheurs ont attribué cet impact aux changements de comportement sexuel des filles, incluant une diminution du « sexe transactionnel » avec les hommes plus âgés.<sup>19</sup>

Un obstacle majeur à l'inscription et à l'achèvement des études chez les filles est la violence à laquelle elles sont confrontées à l'école et sur le chemin de l'école. La présence d'enseignantes peut atténuer ce phénomène et créer des environnements scolaires plus sûrs pour les filles.<sup>20</sup> En Afrique subsaharienne, la présence d'enseignantes a une corrélation avec le niveau supérieur d'inscription des filles à l'école primaire (voir figure 2).

Il est crucial d'assurer que les filles reçoivent une éducation de qualité. Les programmes scolaires dépassés qui dépeignent les femmes dans des rôles serviles sont de nature à renforcer les inégalités entre les sexes. Par ailleurs, le fait d'encourager les filles à emprunter un cursus scientifique peut aider à augmenter le nombre de femmes poursuivant des carrières non traditionnelles et diminuer la ségrégation des emplois.<sup>21</sup>

**Il existe une corrélation entre le pourcentage d'enseignantes dans les écoles primaires et la proportion de filles qui vont à l'école.**

Source : L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *EFA Rapport mondial de suivi 2003/4 : Le bond vers l'égalité (2003/2004)*.

Notes : Pour plus de détails sur cette analyse, consultez : Colclough, C. et al. *Achieving Schooling for All in Africa: Costs, Commitment and Gender*, Ashgate (2003).

## Santé procréative

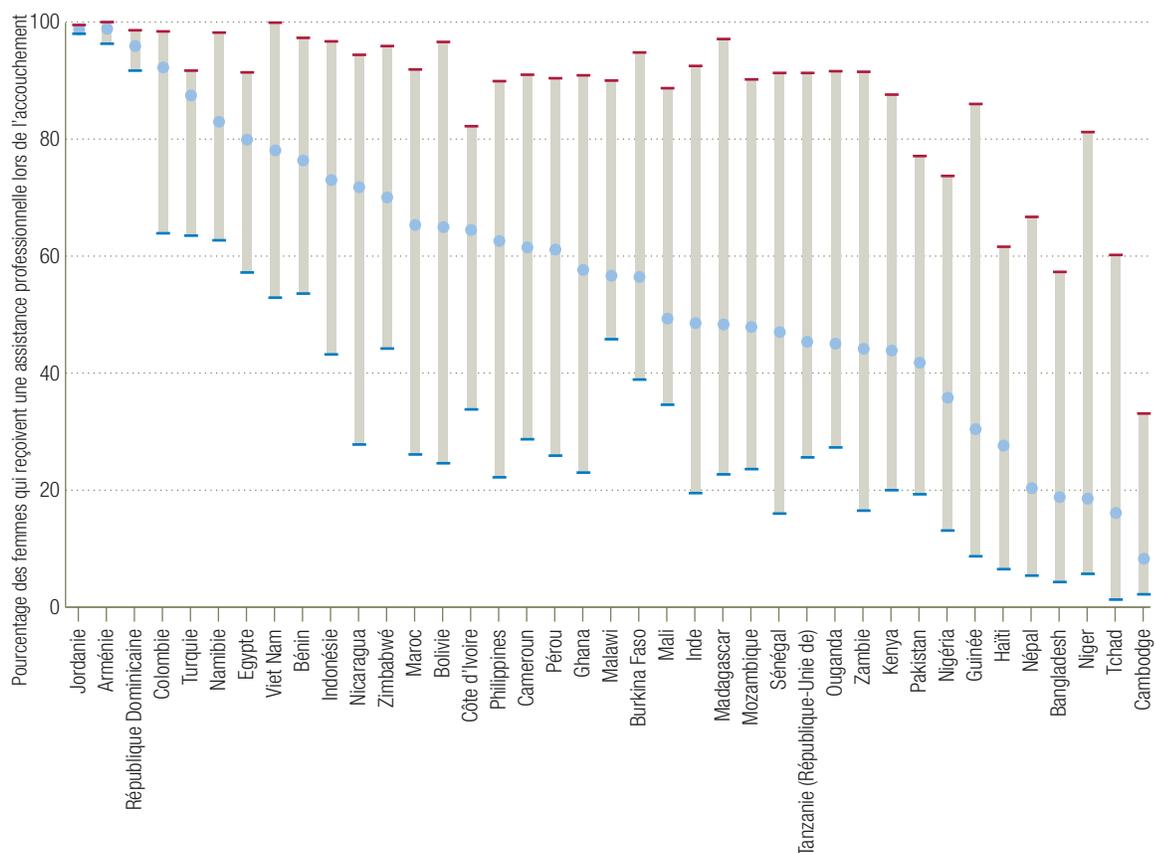
L'engagement d'améliorer la santé maternelle (OMD 5) est l'objectif qui dépend le plus de l'amélioration du statut des femmes et de leur accès aux services publics ; c'est aussi celui qui est le plus hors-piste et le moins susceptible d'être atteint. Selon les tendances actuelles, seuls 23 pays atteindront l'objectif de réduction de la mortalité maternelle de trois quarts d'ici à 2015.<sup>22</sup> L'accès aux services de santé en matière de procréation, dont la planification familiale en général, les accouchements assistés par du personnel qualifié et la prévention et le traitement du VIH, est essentiel pour réaliser la justice pour les femmes et les OMD.

Quand les femmes n'ont pas de contrôle sur leur propre fécondité, elles se trouvent davantage exposées à la mortalité et à la morbidité maternelles. On estime qu'un décès maternel sur trois pourrait être évité si les femmes désirant des méthodes de contraception en avaient accès.<sup>23</sup> Outre les décès, plus de 300 millions de femmes dans le monde souffrent de problèmes de santé et d'incapacités à long terme entraînées par des complications lors de la grossesse et de l'accouchement.<sup>24</sup> En outre, la capacité des femmes à choisir le nombre d'enfants désiré, et le moment de les avoir, a un impact majeur sur leur possibilité d'accéder à l'éducation, à l'emploi décent ainsi qu'à participer à la prise de décisions.

FIGURE 3 : Assistance spécialisée lors de l'accouchement, femmes urbaines riches et femmes rurales pauvres

Les femmes rurales pauvres ont une probabilité plus faible que les femmes urbaines riches de recevoir l'assistance d'un(e) professionnel(le) de la santé expérimenté lors de l'accouchement.

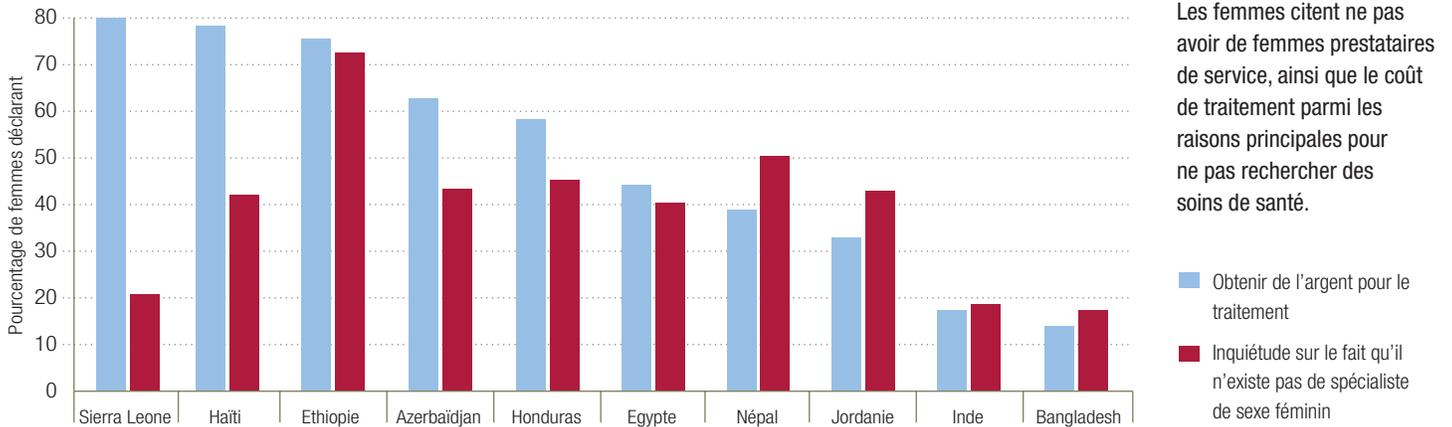
- Riches - milieu urbain
- Pauvres - milieu rural
- Moyenne du pays



Source : Seck et Azcona (2010), sur la base des calculs de Harttgen et Klasen (2010).

Notes : Les données sont pour l'année la plus récente à disposition (2001-2008). L'assistance spécialisée est définie comme celle pourvue par un docteur ou un(e) infirmier(e). Dans cette analyse, les quintiles de la plus basse à la plus haute de l'indicateur de richesse des EDS sont utilisés pour définir respectivement la pauvreté et la richesse.

FIGURE 4 : Obstacles rencontrés par les femmes concernant l'accès aux services de santé, dans certains pays avec des taux élevés de mortalité maternel



Source : UNIFEM en employant le MEASURE DHS STATcompiler, ORC Macro, 2010.

Notes : Les données sont pour l'année la plus récente à disposition (2004-2008). Les valeurs ont été calculées pour les femmes âgées de 15 à 49 ans.

En dépit de la lenteur des progrès réalisés au niveau global, certains pays ont renforcé l'accès des femmes à l'accouchement assisté qualifié et à la contraception. Au Bangladesh, en Indonésie et au Népal, le nombre d'accouchements assistés qualifiés a doublé, même si l'on part souvent d'une base très faible.<sup>25</sup> Au Népal, le nombre de femmes pauvres des régions rurales déclarant une insatisfaction des besoins au niveau de la contraception a chuté à 29% en 2006, contre 40% en 1996.<sup>26</sup>

La ruralité et la pauvreté sont toutefois deux facteurs qui se cumulent pour faire de la grossesse une situation à risques pour nombre de femmes. En dépit des progrès réalisés à cet égard au Népal et au Bangladesh, seules environ 5% des femmes rurales pauvres ont accès à l'accouchement assisté par une personne qualifiée. Dans ces deux pays, les femmes urbaines aisées ont au moins 10 fois plus de chances de bénéficier de ce service que les femmes rurales pauvres (voir figure 3).

La Figure 4 montre que le coût et le manque de femmes prestataires constituent des obstacles majeurs à l'accès aux services de santé par les femmes. 80% des femmes du Sierra Leone, pays qui compte l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde, ont déclaré considérer le coût comme une raison pour ne pas chercher des services de santé.<sup>27</sup> Pour répondre à cette préoccupation, le gouvernement a récemment annoncé son intention de supprimer les coûts d'utilisation des soins de santé maternels et infantiles.<sup>28</sup>

Un certain nombre de pays ont enregistré des succès considérables pour ce qui est d'augmenter l'accès aux soins de santé en employant davantage de femmes au niveau de la provision des services de première ligne.

Depuis 1990, la proportion de naissances assistées par du personnel qualifié en Indonésie a doublé, atteignant désormais un niveau de 73%. En conséquence, le taux de mortalité maternelle du pays ayant été réduit de moitié. Ces résultats sont largement le fruit de l'investissement gouvernemental dans le programme « une sage-femme dans chaque village » : en l'espace de sept ans, 54.000 sages-femmes ont été formées, certifiées et déployées. Ces dernières sont équipées de salles d'accouchement, chez elle ou dans des cliniques, et fournissent des services d'information et de santé en matière de santé procréative. Le programme comprend également un mécanisme de rétroinformation, qui a permis d'améliorer le service et de l'adapter de manière plus précise aux besoins des femmes.<sup>29</sup>

En plus de permettre une augmentation de l'utilisation de ces services, le fait d'habiliter les femmes à accéder à des emplois dans le secteur public leur ouvre la porte à des emplois décents et est de nature à renforcer leur statut au sein de leurs propres communautés.

## 2 Garantir de la terre et des emplois pour les femmes

Le contrôle sur les ressources, y compris les opportunités d'emploi décent et l'acquisition d'actifs économiques, est un élément essentiel à la justice pour les femmes. Il permet aux femmes de bénéficier du travail acharné qu'elles ont fourni, pour leur propre bien-être et celui de leurs familles.

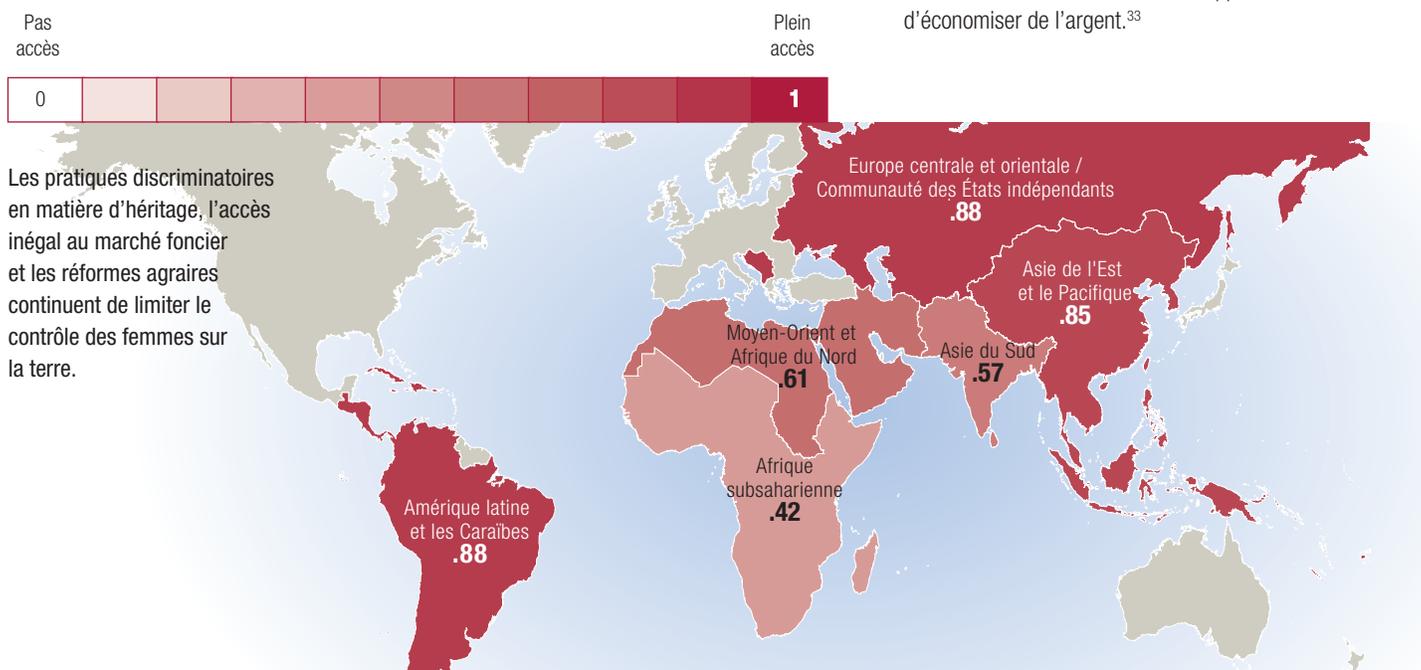
L'emploi et le contrôle des femmes sur la terre sont cruciaux pour réaliser les OMD, en raison du fait qu'ils permettent de réduire la pauvreté et d'augmenter la sécurité alimentaire. Mais l'accès à ces ressources présente également des avantages importants pour les femmes : en contrôlant la terre, les femmes s'assurent une plus grande sécurité au niveau des moyens d'existence ainsi qu'un meilleur accès aux autres ressources, dont le crédit et les autres produits financiers, les graines et les services de vulgarisation. Dans les communautés rurales, la terre présente une valeur autant symbolique qu'économique, qui contribue au statut des femmes au sein de leurs communautés. Lorsqu'elles gagnent leur propre revenu, les femmes ont un poids plus important dans la prise de décisions au sein du ménage et ont la possibilité d'être moins exposées à la violence domestique.<sup>30</sup> Nombre de femmes se voient cependant dénier tant un emploi décent que le contrôle sur la terre.

La division par sexe des tâches au sein du foyer, qui assigne aux femmes la plus grande partie des responsabilités ménagères et familiales, constitue une entrave majeure à l'accès à un emploi décent, ainsi qu'à leur productivité agricole.

On estime par exemple qu'au niveau mondial, les femmes fournissent 70% à 90% des soins aux personnes vivant avec le VIH et le sida, travail qui vient suppléer les systèmes de santé défaillants, mais demeure généralement non reconnu et non appuyé.<sup>31</sup> Cela représente un désavantage significatif pour les femmes cherchant à rentrer dans la compétition avec des hommes pour obtenir des emplois, hommes qui n'ont pas ces responsabilités supplémentaires. Une étude menée en Uruguay a montré que les femmes passent plus de deux fois plus de temps que les hommes à effectuer des travaux ménagers non rémunérés, et seulement la moitié du temps que les hommes consacrent aux travaux rémunérés.<sup>32</sup>

Outre les rôles au niveau de l'octroi des soins, les femmes sont en grande partie responsables de la collecte de l'eau et du bois de feu ainsi que de la préparation des repas, tâches qui font peser un fardeau particulièrement lourd sur les femmes rurales. La baisse des revenus et le démantèlement des services publics dans le contexte de la crise économique ne feront probablement qu'intensifier le fardeau porté par les femmes, celles-ci comblant les lacunes de l'État et assumant des tâches supplémentaires en vue d'économiser de l'argent.<sup>33</sup>

FIGURE 5 : L'accès des femmes aux terres agricoles



Source : OCDE, Base de données de genre, des institutions et du développement 2009 (GID-DB) (2010).

Notes : L'accès des femmes à la terre mesure le droit des femmes et l'accès *de facto* aux terres agricoles. Les valeurs sont dérivées des évaluations qui prennent en considération la situation juridique dans les secteurs, sur la base de la Constitution et d'autres documents juridiques comme référence, et d'une évaluation du degré dans lequel ces conditions légales sont appliquées dans le contexte du Pays et s'il y a d'autres obstacles qui empêchent aux femmes d'avoir un plein accès.

## L'accès à la terre

Malgré les garanties apportées par la CEDAW, les femmes se voient privées dans de nombreux pays du contrôle sur la terre dont elles dépendent pour assurer leurs moyens d'existence (figures 5 et 6). Même dans les pays où la législation garantit aux femmes des droits sur la terre, l'application de celle-ci demeure problématique. A Madagascar, par exemple, les droits des femmes à la terre sont garantis dans la Constitution et le Code civil. Et pourtant, en dépit du fait que 83% des femmes employées travaillent dans l'agriculture, elles ne possèdent que 15% des petites propriétés<sup>34</sup> (figure 6).

L'absence de contrôle sur la terre a des effets négatifs sur l'accès aux autres ressources. Faute de disposer de terres comme garantie, les femmes se voient souvent dénier l'accès aux prêts bancaires et aux autres services financiers, tels que les assurances et les comptes d'épargne, qui leur permettraient d'accumuler des actifs et d'atténuer leur pauvreté. L'instabilité du régime foncier contribue également à la dégradation de l'environnement, puisque les paysannes, qui ont peur de perdre leurs terres, laissent celles-ci sous jachère moins longtemps que les hommes, ce qui a des conséquences négatives significatives sur la productivité à long terme.<sup>35</sup>

Les paysannes sont souvent mentionnées dans les politiques des donateurs, mais les flux de financement n'ont pas été à la hauteur des engagements politiques. Les statistiques de l'OCDE montrent que, selon les donateurs, seulement 5,6% des 18,4 milliards de dollars E.U. dépensés en aide agricole entre 2002 et 2008 ont comporté une priorité sur l'égalité des sexes.<sup>36</sup>

ENCADRÉ 1

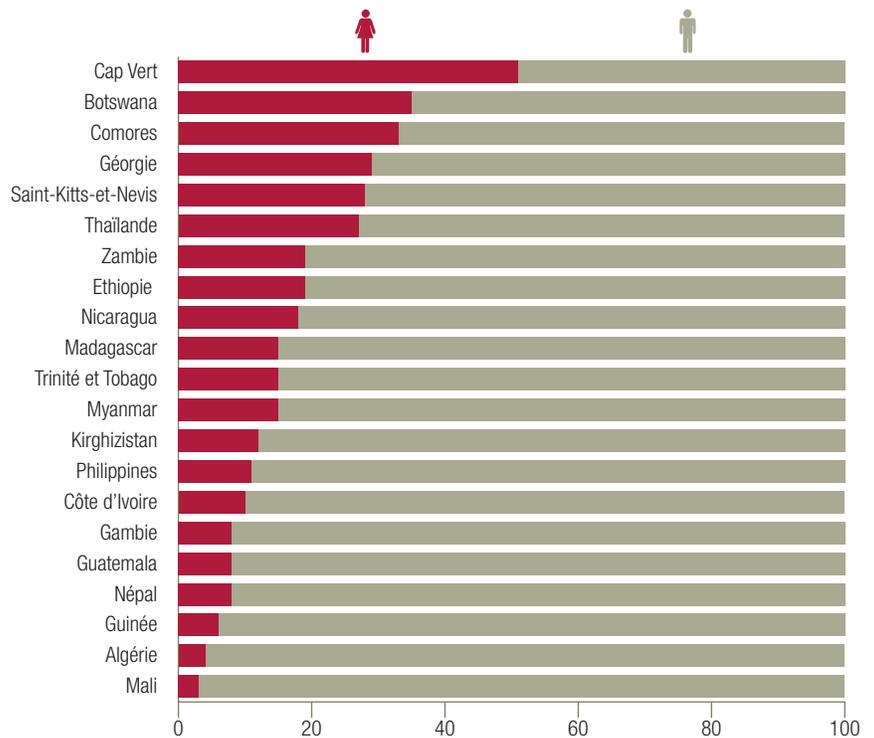
## Investir dans les paysannes et faire des droits fonciers des femmes une réalité

Les femmes constituent la majorité des fermiers à petite échelle et jouent un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire, dans les pays en développement. Cependant, les services d'extension agricoles ciblent de façon accablante les hommes, propriétaires des terres. Et dans de nombreux contextes, à cause des normes culturelles, il est difficile pour les femmes d'avoir accès aux services d'extension qui privilégient les hommes. Une étude réalisée sur 24 programmes de vulgarisation agricole menés à bien en Afrique, en Asie et en Amérique latine a montré que la présence d'agents de vulgarisation a été un facteur important pour la participation des paysannes. Au Ghana, les agents de vulgarisation femmes se sont révélées plus efficaces pour ce qui est de toucher les paysannes, celles-ci ayant touché plus de deux fois plus de paysannes que les agents de vulgarisation hommes.<sup>37</sup>

Si les réformes foncières introduites au Kirghizistan et au Tadjikistan dans les années 1990 ont permis aux femmes de posséder leur propre terre dans les mêmes termes que les hommes, il leur a été en réalité difficile de réclamer ce droit. Les gouvernements ont introduit d'autres réformes pour assurer que la loi était appliquée, parmi lesquelles des mesures visant à fournir aux femmes des conseils juridiques et un appui pratique pour présenter des demandes de terre ; à sensibiliser les responsables locaux et les dirigeants religieux sur les droits des femmes ; à assurer que les priorités des femmes étaient reflétées dans la planification et la budgétisation ; et à appuyer les coopératives de femmes. Des efforts supplémentaires doivent continuer à être déployés, mais tout de même entre 2002 et 2008, la proportion de femmes possédant des fermes familiales au Tadjikistan est passée de 2% à 14%.<sup>38</sup>

FIGURE 6 : Disparité vis-à-vis de la propriété des terres entre les hommes et les femmes

La propriété de terres agricoles aux mains des femmes n'est qu'une fraction en comparaison aux hommes.



Source : L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Base de données de genre et du droit à la terre (2010).

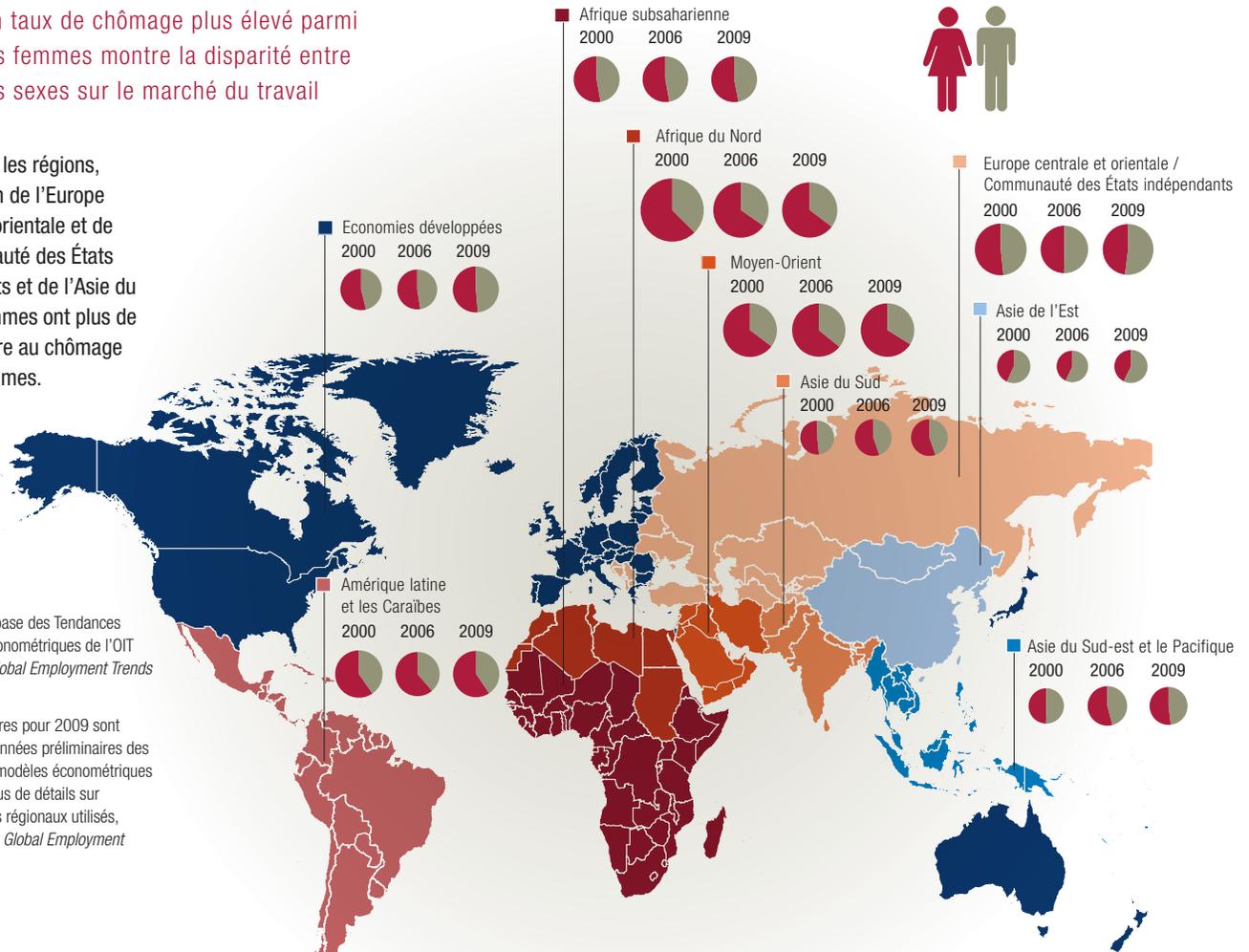
Notes : Les données font référence à l'année la plus récente disponible (2001-2005). Une propriété agricole est une unité économique de production agricole sous une seule direction, y comprenant tout le bétail et toute la terre, qu'elle soit utilisée dans sa totalité ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre, de la forme légale ou de l'étendue. Le propriétaire est une personne civile ou juridique qui prend des décisions majeures en rapport à l'utilisation des ressources et au contrôle de la gestion sur l'opération agricole.

FIGURE 7 : Un taux de chômage plus élevé parmi les femmes montre la disparité entre les sexes sur le marché du travail

Dans toutes les régions, à l'exception de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté des États indépendants et de l'Asie du Sud, les femmes ont plus de risques d'être au chômage que les hommes.

Source : Sur la base des Tendances des modèles économétriques de l'OIT 2009, cf. OIT, *Global Employment Trends* (2010).

Notes : Les chiffres pour 2009 sont basés sur les données préliminaires des Tendances des modèles économétriques de l'OIT. Pour plus de détails sur les groupements régionaux utilisés, consultez : l'OIT, *Global Employment Trends* (2010).



ENCADRÉ 2

## La protection sociale tenant compte d'une perspective de genre

En avril 2009, face à la crise économique mondiale, l'initiative conjointe des Nations Unies, adoptée par 17 agences de l'ONU, incluant la Banque mondiale et le Fonds monétaire international comprenait la volonté d'introduire un socle minimum de protection sociale.<sup>39</sup> La protection sociale fait référence aux mesures et programmes politiques visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité, à protéger les travailleurs et à réduire l'exposition des personnes aux risques associés à la mauvaise santé, au handicap, à la vieillesse et au chômage. Si la plupart des pays fournissent une forme ou une autre de sécurité sociale pour les personnes âgées, peu garantissent une couverture pour l'ensemble des individus, sans tenir compte de leur historique au niveau de l'emploi.

L'instauration d'un seuil de protection sociale, assurant une couverture pour tous et toutes, devrait donc être une priorité. L'OIT estime que pour un pays à faible revenu, un système de sécurité sociale de base suffit pour faire changer les choses au niveau de la possibilité d'atteindre ou non les objectifs de réduction de la pauvreté. Les estimations de 12 pays d'Afrique et d'Asie indiquent que les systèmes de sécurité sociale peuvent être financièrement accessibles.<sup>40</sup>

De telles politiques sont particulièrement importantes pour les femmes, dont les responsabilités ménagères et sanitaires non rémunérées font qu'elles ont plus de chance d'avoir des emplois à temps partiel ou informels ne bénéficiant pas de protection contre les problèmes de santé ou l'emploi, et dont les revenus sont souvent trop faibles pour ouvrir droit à la sécurité sociale.

Les programmes de protection sociale doivent également être conçus pour faire face à certains des problèmes auxquels sont confrontées les femmes voulant accéder à des opportunités d'emplois. En Colombie, le programme *Hogares Comunitarios* facilite la création d'installations plus ou moins formelles de garde d'enfants au sein des foyers des femmes. Plus de 80.000 femmes vivant dans des quartiers à faible revenu ont participé à ce programme subventionné par le gouvernement, permettant à davantage de femmes de rejoindre la force de travail.<sup>41</sup>

## Accès à un emploi décent

L'accès à un emploi décent sous-tend la justice pour les femmes, mais les emplois précaires et les écarts entre les revenus des hommes et des femmes sont des caractéristiques persistantes des marchés du travail pour les femmes des pays développés comme des pays en développement.

Au niveau mondial, les femmes comptent pour 41% de l'emploi total dans le secteur non-agricole. Mais en Asie méridionale et occidentale et en Afrique du Nord, l'emploi des femmes en dehors du secteur agricole demeure extrêmement limité, les femmes ne comptant que pour un cinquième de l'emploi dans les secteurs de l'industrie et des services.<sup>42</sup>

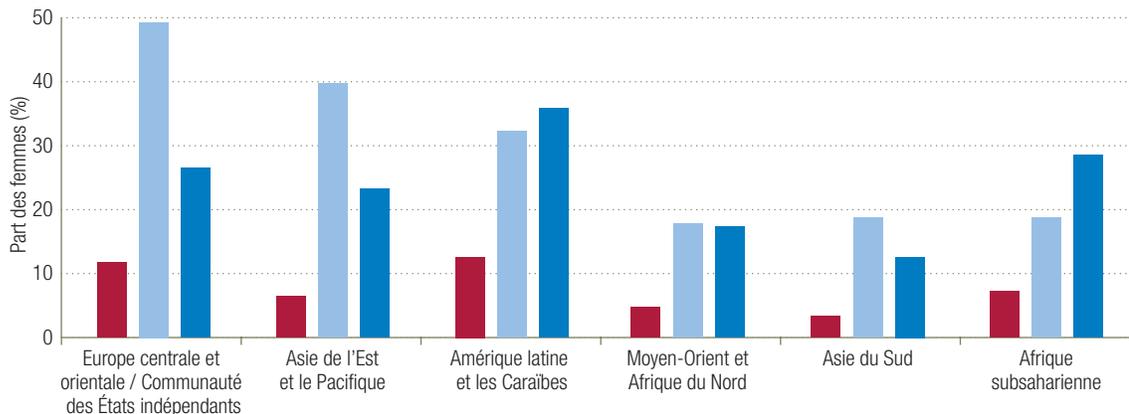
Plus de la moitié de toutes les femmes du monde (soit 53%) travaillent dans des emplois précaires en tant que travailleuses familiales non rémunérées et travailleuses indépendantes, à des postes dénués de sécurité et d'avantages. En Asie méridionale et en Afrique subsaharienne, plus de 80% des travailleuses possèdent ce type d'emplois.<sup>43</sup>

De façon globale, les femmes sont plus à même d'être au chômage que les hommes. Le taux de chômage parmi les femmes est passé de 6,5 pourcent de la population active en 2000 à 7 pourcent en 2009, comparé à un passage de 6 pourcent à 6,3 pourcent chez les hommes.<sup>44</sup>

Les écarts entre les sexes au niveau du chômage sont les plus importants en Afrique du Nord, au Moyen-Orient ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes (voir figure 7).

L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que depuis 2007, et suite aux crises économiques et financières mondiales, jusqu'à 18,7 millions de femmes ont perdu leur emploi, et les femmes ont été poussées dans des emplois non sûrs à un rythme plus rapide que les hommes.<sup>45</sup>

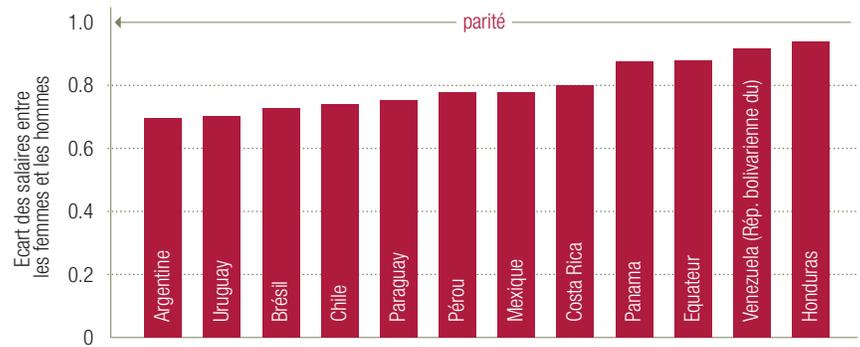
FIGURE 9 : Pour chaque femme il y a neuf hommes occupant un poste de cadre supérieur



Source : Enquête sur les entreprises de la Banque mondiale (2008).

Notes : Les moyennes régionales non pondérées ont été estimées. Les sociétés enquêtées sont privées ou ont une participation privée. On ne dispose pas d'informations complètes pour les régions développées.

FIGURE 8 : Différence en termes de salaires entre les sexes en Amérique Latine



Parmi les personnes ayant un emploi, dans toutes les régions et secteurs, les femmes sont payées moins en moyenne que les hommes pour le même travail. Dans la majorité des pays, les femmes gagnent entre 70% et 90% des revenus des hommes, des pourcentages inférieurs étant même observés dans certains pays d'Amérique latine<sup>46</sup> (figure 8).

Au niveau mondial, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes ont connu une réduction lente mais constante sur le long terme. Toutefois, les progrès ont connu un coup d'arrêt depuis le début de la crise économique, et aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes s'est en fait aggravé.<sup>47</sup>

Permettre aux femmes d'accéder aux emplois hautement qualifiés, grâce à l'amélioration des opportunités éducatives, à l'élimination de la discrimination sur les marchés du travail et à l'appui des femmes assumant le fardeau des soins non rémunérés, est une des manières de réduire les écarts de salaires, qui ont tendance à se réduire aux postes d'administrateurs et de gestion. La proportion des femmes occupant des postes de haut niveau est toutefois faible, et ne dépasse pas les 15% dans aucune région (figure 9).

**En général les femmes reçoivent des salaires inférieurs aux hommes.**

Source : Base de données sur les salaires mondiaux de l'OIT (2009), partie du Programme sur les conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL) de l'OIT.

Notes : Les données correspondent à l'année la plus récente à disposition (2006-2008). La moyenne des salaires nominaux recueillis à partir des enquêtes sur les ménages ou les entreprises ou tirés des références nationales ventilées par sexe est utilisée pour évaluer l'écart des salaires. Seules les données des employés à plein temps sont utilisées, ce qui peut avoir des conséquences sur l'interprétation de l'écart des salaires, vu que ce sont les femmes qui travaillent à temps partiel principalement.

**Le pourcentage des femmes occupant des postes supérieurs se situe entre 3 et 13%, malgré le fait que le pourcentage d'emploi à plein temps se situe entre 18 et 49%.**

- Nombre de femmes occupant des postes supérieurs (%)
- Nombre d'employées travaillant à plein temps (%)
- Entreprises où les femmes sont propriétaires ou co-propriétaires (%)

### 3 Accroître la voix des femmes dans la prise de décisions

La justice pour les femmes dépend de la capacité de ces dernières de participer et d'influencer la prise de décision, que ce soit au sein du foyer et de la communauté ou aux niveaux national, régional et mondial. La CEDAW stipule que les femmes soient représentées dans la vie politique et publique sur un pied d'égalité avec les hommes. La présence des femmes aux postes de direction augmente la probabilité que les expériences des femmes soient prises en compte dans la prise de décisions et incite les filles à aspirer elles aussi à de tels rôles.

Aucune région du monde n'a réalisé la masse critique de 30% de femmes aux postes de direction. Dans chaque aspect de la vie publique — depuis les entreprises du secteur privé jusqu'aux organisations communautaires — une action urgente est nécessaire. Les OMD ne pourront être réalisés d'une manière durable sans une augmentation significative de la représentation des femmes à la vie publique.

#### L'autonomie des femmes au sein du foyer

Le manque de visibilité des femmes dans la sphère publique commence dans la maison. De nombreuses femmes n'ont pas leur mot à dire dans les décisions quotidiennes cruciales, telles que leur propre santé, les achats ménagers ou les visites aux parents. Le manque d'éducation et la pauvreté peuvent exacerber l'absence d'autonomie des femmes :

- Au Bangladesh, 12% des femmes déclarent ne pas avoir leur mot à dire dans ces décisions. Ce chiffre s'élève à 17% chez les femmes azéries.

- En Namibie, un quart des filles n'ayant pas achevé l'éducation primaire déclarent n'avoir pas leur mot à dire dans les décisions prises, contre 15% des filles ayant une éducation secondaire ou supérieure.
- Au Pérou, 10% des femmes les plus pauvres déclarent ne pas avoir leur mot à dire, contre seulement 1% chez leurs compatriotes les plus riches.<sup>48</sup>

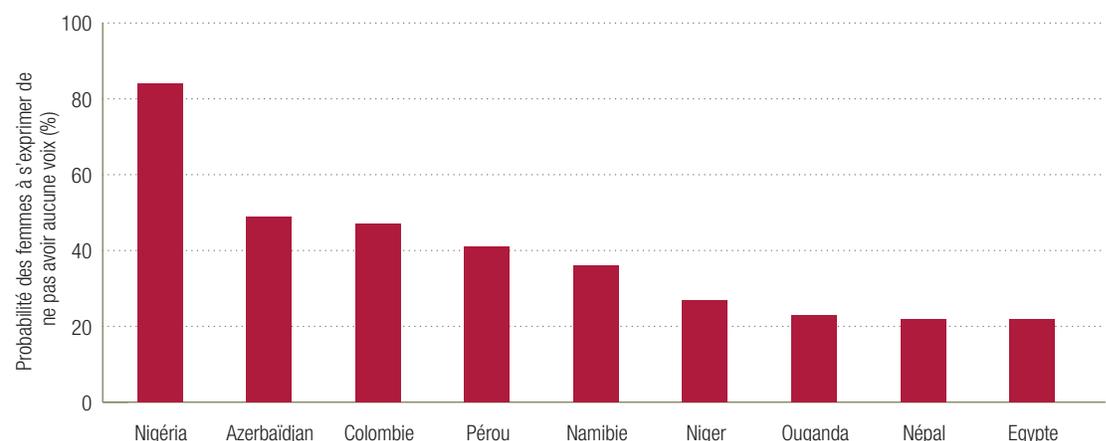
Souvent, les femmes ne sont pas en mesure de négocier l'utilisation des préservatifs. En Haïti, un quart des femmes déclarent qu'elles ne peuvent pas demander à leur partenaire d'utiliser un préservatif. Ce chiffre s'élève à 72% chez les femmes du Mali.<sup>49</sup> Plus de quatre-cinquièmes des nouvelles infections au VIH chez les femmes surviennent pendant le mariage ou dans des relations à long terme avec des partenaires intimes.<sup>50</sup>

Le mariage précoce a le plus grand impact, privant les filles d'autonomie durant toute leur vie. Au Nigéria, par exemple, les femmes qui se marient tôt (quand elles ont moins de 18 ans) ont 80% de chances de plus de déclarer ne pas avoir leur mot à dire sur les décisions prises au sein du foyer que les femmes qui se sont mariées plus tard (voir figure 10).

Dans le monde en développement, plus d'un tiers des femmes âgées de 20 à 24 ans déclarent avoir été mariées ou liées par une union avant 18 ans. Le mariage précoce réduit les opportunités d'accès des filles à l'éducation et les expose aux risques de la grossesse et de l'accouchement précoces, causes principales de décès chez les filles âgées de 15 à 19 ans dans les pays en développement.<sup>51</sup> L'Éthiopie et le Bangladesh ont enregistré des succès pour ce qui est d'encourager les filles à accéder à l'éducation en fournissant des incitations économiques à la condition qu'elles retardent l'âge de leur mariage.<sup>52</sup>

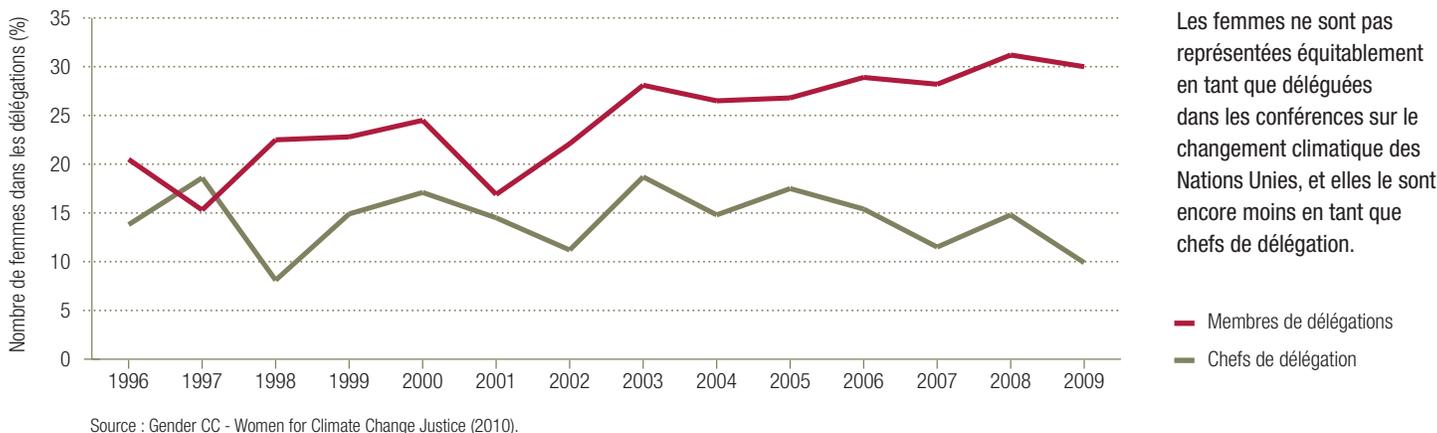
FIGURE 10 : Impact à vie des mariages précoces sur la prise de décisions au sein de la famille

Indépendamment de leur âge actuel, les femmes qui se sont mariées avant 18 ans ont plus de chances de déclarer qu'elles n'ont pas leur mot à dire dans la prise de décisions que celles qui se sont mariées à un âge plus avancé. En Colombie, par exemple, les femmes qui se marient jeunes ont 41% plus de chances de dire qu'elles n'ont pas leur mot à dire que les femmes qui se sont mariées plus âgées.



Source : UNIFEM sur la base des enquêtes démographiques et de santé (DHS). Note : Les données sont pour l'année la plus récente à disposition (2003-2008).

FIGURE 11 : Femmes déléguées dans les conférences sur le changement climatique des Nations Unies



Les femmes ne sont pas représentées équitablement en tant que déléguées dans les conférences sur le changement climatique des Nations Unies, et elles le sont encore moins en tant que chefs de délégation.

## Les femmes dans la prise de décisions

La participation des femmes est essentielle à une gouvernance tenant compte d'une perspective de genre. Là où les femmes font entendre leur voix, la politique reflète mieux leurs vies. Là où la sous-représentation des femmes perdure, leurs intérêts sont constamment ignorés.

Sur les questions du VIH et sida, des changements climatiques et du renforcement de la paix, domaines cruciaux pour faire progresser la justice pour les femmes et réaliser les OMD, les femmes sont souvent absentes :

- Les femmes ne comptent que pour un tiers des présidents et vice-présidents des mécanismes de coordination nationaux du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.<sup>53</sup> Un examen de l'UNIFEM a identifié le rejet, le manque d'accès à l'information et le fardeau des soins à la famille comme des entraves à la participation des femmes à la prise de décisions sur le VIH et sida.<sup>54</sup>
- Si la participation des femmes aux délégations de la Conférences de parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a augmenté lentement depuis 1996, la proportion de chefs de délégations qui sont des femmes a décliné légèrement (voir figure 11).<sup>55</sup>
- Selon les informations disponibles, dans les 24 processus de paix qui ont eu lieu au cours des deux dernières décennies, les femmes ont constitué moins de 8% des équipes de négociation. Certaines des caractéristiques de la guerre qui ont un impact plus direct sur les femmes sont absentes des négociations de paix. Sur un échantillon de 300 accords de paix passés dans 45 conflits depuis la fin de la Guerre froide, seuls 18 incluent une mention de la violence sexuelle et sexiste.<sup>56</sup>

- Aux Etats-Unis, dans 10 secteurs-clés comprenant notamment la politique, les affaires, le droit, les médias et l'armée, les femmes ne comptent que pour 18% des dirigeants en moyenne.<sup>57</sup>

Pour que la voix des femmes soit entendue, il est indispensable d'octroyer une place aux femmes dans les forums d'élaboration des politiques et de mettre en place des mesures leur permettant de participer de façon effective.

### ENCADRÉ 3

## Les femmes dans la prise de décisions au sein des entreprises

Il a été montré que les quotas permettent d'accroître rapidement la représentation féminine dans la prise de décisions des entreprises, ainsi que des politiques. En 2003, la Norvège a introduit un quota de 40% pour augmenter la représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises. Depuis lors, la proportion de femmes a augmenté de plus de 7 fois, pour atteindre 44%.<sup>58</sup> L'Espagne et les Pays-Bas ont introduit le même quota, tandis que le parlement français envisage de prendre des mesures à cet égard. Au Royaume-Uni, où les femmes ne comptent que pour 12% des membres des conseils d'administration des 100 plus importantes sociétés cotées, un comité parlementaire influent a estimé que cette faible représentation féminine peut avoir joué un rôle dans la crise financière : « Nous estimons que le manque de diversité dans beaucoup, sinon la plupart, de nos principales institutions financières peut avoir accentué les problèmes dus à la 'pensée de groupe' et rendu la remise en cause et le contrôle des décisions prises au niveau des directions moins efficaces. »<sup>59</sup>

## Les femmes en politique

L'importance de la représentation des femmes en politique est reconnue par l'inclusion d'un indicateur pertinent dans l'OMD 3. En 1995, le Programme d'action de Beijing a appelé à l'instauration d'une balance des sexes dans les institutions gouvernementales, tandis que la CEDAW donne un mandat pour recourir à des mesures temporaires spéciales, y compris à des quotas, en vue d'augmenter la participation des femmes à la prise de décisions politiques.<sup>60</sup>

A ce jour, les femmes ne comptent que pour 18,6% des parlementaires dans le monde. 29 pays ont toutefois atteint ou dépassé le seuil des 30% (figure 12). Les efforts impressionnants réalisés par certains des pays les plus pauvres du monde – y compris ceux émergents de conflits – en vue d'augmenter le nombre de femmes au sein des parlements montrent que les progrès dépendent davantage de la volonté politique que du niveau de développement. Sur ces 29 pays, au moins 24 ont recouru à des quotas.<sup>61</sup>

Les femmes occupent 16% des postes ministériels dans le monde. 35% de ces postes se trouvent dans les secteurs sociaux, contre 19% dans la finance et le commerce (figure 13).

FIGURE 12 : En juin 2010, 29 pays ont atteint ou dépassé le 30% de représentation des femmes au parlement

Sur ces 29 pays ayant atteint ou dépassé les 30% de représentation des femmes, au moins 24 ont utilisé des quotas.

Source : Union Interparlementaire (2010). Les femmes aux parlements nationaux : données comparées par pays ; base de données mondiale d'IDEA sur les quotas pour les femmes (2008).

Notes : La tendance montrée n'est qu'une moyenne des 29 pays ayant atteint ou dépassé le 30% au 30 juin 2010. L'information sur les quotas est présentée ainsi que l'année de mise en application pour certains des pays.

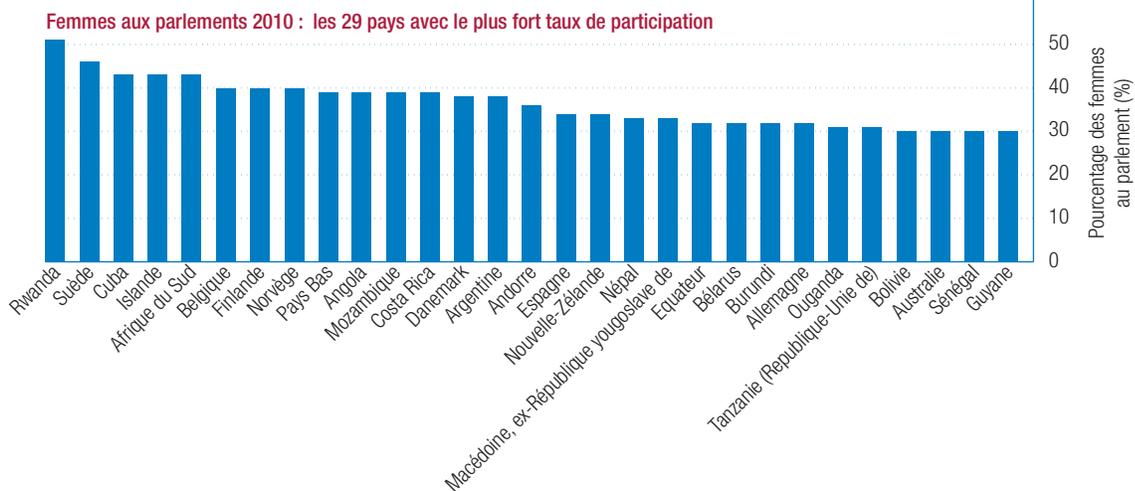
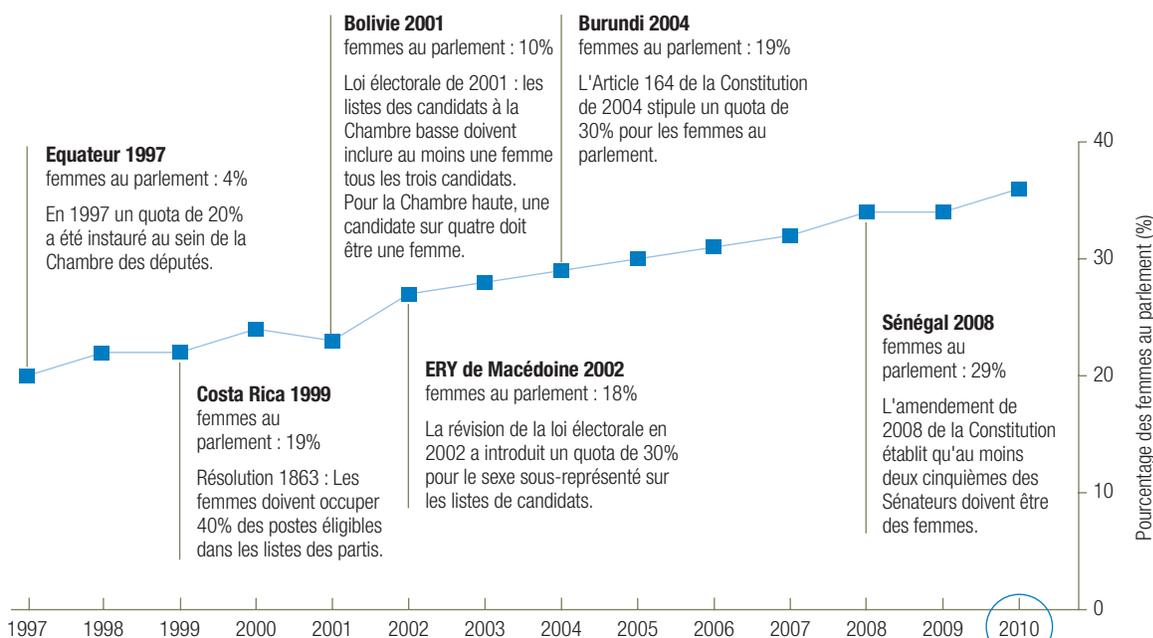
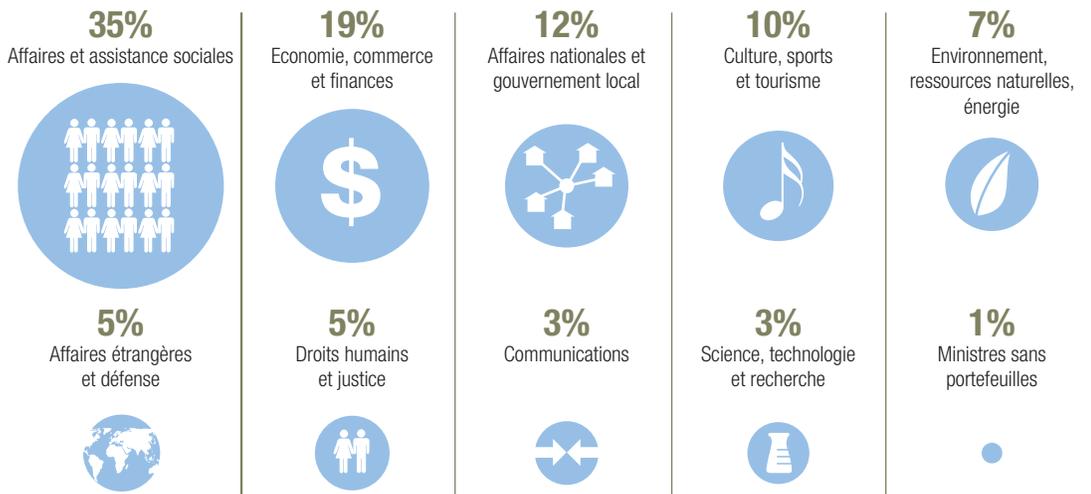


FIGURE 13 : Portefeuilles ministériels pris en charge par des femmes, à janvier 2010.



Les femmes ont deux fois plus de chances d'être ministres dans les secteurs sociaux et d'assistance que dans de l'économie, du commerce et des finances.

Source : Union Interparlementaire, *Femmes en politique* : 2010 (2010).

Notes : Données à janvier 2010. Les valeurs sont basées sur les portefeuilles de 611 femmes ministres et n'incluent pas d'informations sur les portefeuilles détenus par les hommes ministres. Vu que dans certains cas les femmes ministres ont plus d'un portefeuille, le nombre de portefeuilles (égal à 1.056) est supérieur au nombre de femmes ministres.

## Les femmes dans les gouvernements locaux

Les gouvernements locaux donnent l'occasion aux femmes de participer à la prise de décisions aux niveaux de la communauté et du district, et peuvent développer des qualifications utiles pour des postes de plus haut niveau.

L'Inde a obtenu de remarquables succès pour ce qui est d'augmenter la représentation des femmes dans ses 265,000 conseils de village *panchayat*, qui gèrent les services publics et règlent les différends sur des questions allant du mariage à la propriété. Depuis l'amendement de la Constitution en 1992 en vue de réserver au moins un tiers des sièges aux femmes, plus d'un million de femmes ont été élues dans des *panchayats*.<sup>62</sup> Ce quota a été récemment augmenté de 50%, et, en mars 2010, la chambre haute du parlement indien a adopté par 186 voix contre 1 l'introduction d'un quota de 30% au niveau national.<sup>63</sup>

La représentation des femmes au sein des gouvernements locaux s'est révélée utile sur les questions qui intéressent les femmes. Les recherches sur les *panchayats* en Inde ont montré que le nombre de projets d'eau potable discutés au sein des conseils dirigés par des femmes était de 62% supérieur à celui des conseils dirigés par des hommes.<sup>64</sup> En Norvège, des recherches ont démontré une relation de cause à effet directe entre la présence de femmes au sein des conseils municipaux et la couverture au niveau des soins de l'enfant.<sup>65</sup>

## Les organisations de femmes

Le fait d'appuyer la participation des femmes à la vie politique locale et à l'organisation de la communauté peut contribuer à renforcer la prise de décisions des femmes au sein de leur propre foyer, et également préparer et encourager les femmes à participer de manière plus visible à leurs communautés et à la prise de décisions politiques.

On peut citer comme exemple l'organisation non gouvernementale du Bangladesh *Njera Kori* (NK). Dotée d'un quart de million de membres, dont plus de la moitié sont des femmes, NK engage activement ses membres à épargner sur une base régulière et à entreprendre des formations sur les droits et la justice sociale. Les femmes membres du NK sont plus enclines à prendre leurs propres décisions au sujet des questions relatives à leur foyer, y compris l'éducation des enfants, les soins de santé, l'utilisation des revenus, l'achat de terres et d'actifs importants, et la planification familiale. Les femmes ont également une plus grande autonomie pour ce qui est de se déplacer sans accompagnement en public.<sup>66</sup>

En dépit de leur rôle crucial dans le développement de la communauté et de la mobilisation en faveur de l'égalité des sexes, les organisations de femmes ne reçoivent qu'une fraction de l'aide publique au développement. Selon les chiffres de l'OCDE, les organisations de femmes n'ont reçu en 2008 que 0,3% de cette aide.<sup>67</sup>

# 4 Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles

La violence contre les femmes et les filles, l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde, continue de coûter des vies et de freiner les opportunités sociales et économiques pour les femmes, les communautés et les nations. La justice pour les femmes demeurera hors de portée tant que ce fléau n'est pas traité et éliminé.

L'élimination de la violence contre les femmes est largement considérée comme une cible manquante des OMD, sapant les efforts déployés pour atteindre tous les autres objectifs. A titre d'exemple :

- La violence contre les femmes a des coûts directs et indirects énormes pour les victimes, les employeurs et le secteur public en termes de santé, de police, du secteur juridique et des dépenses connexes ainsi que de revenus et de productivité perdus. En Australie, on estime que la violence contre les femmes et les enfants coûte 11,4 milliards de dollars E.U. par an.<sup>68</sup>
- La violence contre les filles à l'école et sur le chemin de l'école constitue un obstacle majeur à l'accroissement des inscriptions des filles et à leur rétention. En Afrique du Sud, en 1999, un tiers des viols déclarés chez les filles en-dessous de 15 ans étaient perpétrés par un professeur.<sup>69</sup>
- La violence restreint gravement la capacité des femmes à exercer leurs droits en matière de procréation ; jusqu'à une femme sur quatre est soumise à des violences physiques ou sexuelles pendant la grossesse.<sup>70</sup>

- La violence est à la fois une cause et une conséquence du VIH et du sida. Elle limite la capacité des femmes à se protéger de l'infection, et celles qui sont séropositives sont souvent la cible de réactions de rejet et d'abus.<sup>71</sup>

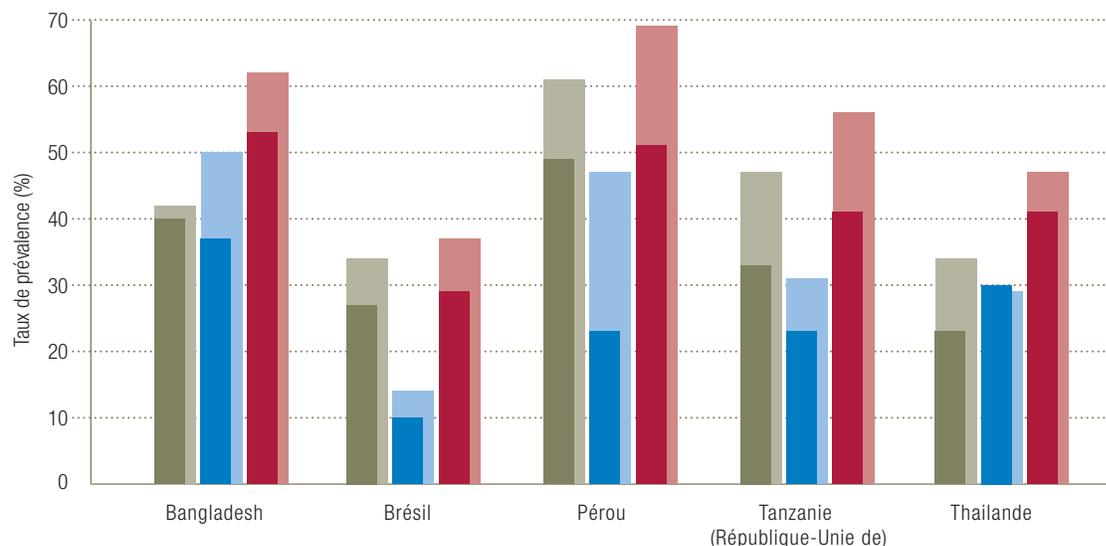
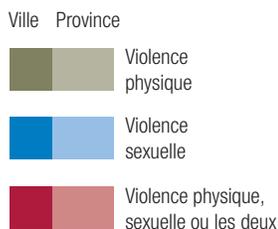
En reconnaissance des vastes implications des progrès dans l'atteinte des OMD, en 2008, le Secrétaire général a lancé la campagne mondiale Tous UNiS pour mettre fin à la violence contre les femmes. Des données sur la violence contre les femmes sont rares, mais les meilleures données disponibles montrent qu'entre 15% et 76% des femmes sont victimes de la violence physique et/ou sexuelle au cours de leur existence. La plus grande partie de cette violence a lieu dans le cadre des relations intimes. De nombreuses femmes déclarent que leur mari ou partenaire en est l'auteur (voir figure 14).<sup>72</sup>

Si un nombre croissant de pays ont instauré une législation pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, l'application de ces lois continue de constituer un défi dans de nombreux contextes.<sup>73</sup>

L'adoption de plans d'action nationaux et multisectoriaux, avec des financements adéquats pour leur exécution, est fondamental. Ces plans devraient inclure des services publics de qualité afin de fournir une réponse holistique à toutes les formes de violences envers les femmes. Par exemple, les postes de police composés de femmes qui ont été créés dans au moins 13 pays d'Amérique latine ont augmenté la visibilité de la violence envers les femmes, et les cas de violences rapportés ont également augmenté.<sup>74</sup>

FIGURE 14 : Prévalence à vie de la violence physique et sexuelle par un partenaire intime

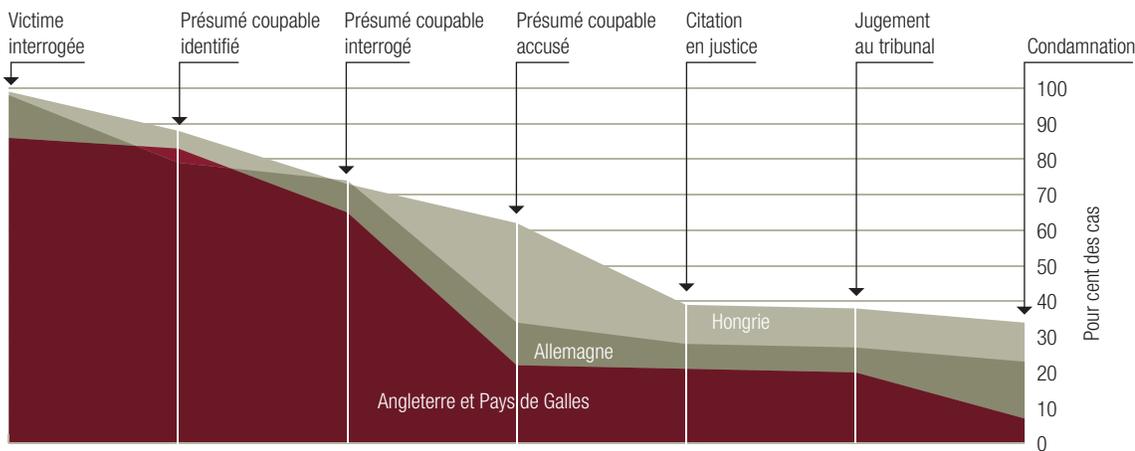
Dans cinq régions, plus de la moitié des femmes ont souffert de violences physiques, sexuelles ou des deux.



Source : Organisation mondiale de la santé (OMS), *WHO multi-country study on women's health and domestic violence against women* (2005).

Notes : Les données mondiales sur la violence contre les femmes pouvant être comparées entre pays sont très rares. L'étude de l'OMS, qui se concentre sur 10 pays, est considérée comme l'une des sources les plus sûres. Cette dernière ne prétend pas présenter une liste exhaustive des actes de violence, mais pose une série limitée de questions sur les actes spécifiques qui se produisent communément dans les relations violentes. Puisqu'on y utilise une définition conservatrice de la violence, les estimations exposées pourraient sous-estimer la prévalence réelle.

FIGURE 15 : Taux d'élimination de cas de viol, Angleterre et Pays de Galles, Allemagne et Hongrie



Seulement une fraction des dénonciations de viol aboutissent à une condamnation.

Source : Lovett et Kelly, *Different systems, similar outcomes? Tracking attrition in reported rape across Europe*, Groupe d'études sur l'abus des enfants et des femmes, London Metropolitan University (2009).

Dans le Libéria postconflituel, on rapporte que le déploiement d'une unité indienne de police entièrement féminine composée de 130 femmes, dans le cadre de la mission des Nations Unies au Libéria, a permis d'augmenter les taux de déclarations de la violence sexiste dans ses zones de patrouille.<sup>75</sup>

Comme avec les autres services publics, la présence de femmes formées, y compris celles qui forment les unités ou bureaux de police dédiées et spécialisées, peut s'avérer bénéfique. Sur le plus long terme, toutefois, la réponse à la violence sexiste doit être institutionnalisée dans tout le système policier, afin que les femmes dans le besoin puissent trouver une assistance rapide de la part de tous les fonctionnaires de police.

Un autre défi concernant la mise en œuvre dans les pays, au niveau mondial, est de lutter contre l'usure qui se fait jour au niveau des cas de viols, qui aboutissent rarement sur une condamnation (voir figure 15). A Cleveland, un district au Royaume-Uni, on rapporte que les taux de condamnation pour viol ont augmenté de 10% depuis l'ouverture d'un Centre d'orientation sur les violences sexuelles (SARC), un service intégré proposant des soins de santé, un soutien psychologique et un appui aux victimes de viols, tout au long de la procédure judiciaire.<sup>76</sup>

Les approches conjointes et holistiques signifient que les réponses pénales ne sont qu'une partie de la solution. Aussi bien que d'assurer des services adéquats aux victimes, des campagnes et un plaidoyer faisant appel à la culture populaire pour mobiliser les communautés, les jeunes et les hommes, afin qu'ils se joignent aux initiatives de prévention de la violence, sont cruciales.

#### ENCADRÉ 4

### Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence contre les femmes

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence contre les femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) appuie les actions nationales et locales visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles.<sup>77</sup> Depuis 1996, il a appuyé 302 programmes dans 121 pays et territoires, grâce à ses 50 millions de dollars E.U. de dons. Au cours de la seule année 2009, plus de 1.600 candidatures ont été reçues. Cependant, le Fonds ne peut répondre qu'à moins de 4% de la demande.

Les projets appuyés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies montrent toute l'étendue des initiatives novatrices et efficaces mises en œuvre pour mettre fin à la violence contre les femmes et servir de fondement à la réalisation des OMD. A titre d'exemple :

- Services pour victimes : Cinq conseils régionaux ont été créés par *Refleksione*, l'Association des femmes albanaises, pour coordonner une réponse multisectorielle afin de prévenir et de mettre fin à la violence domestique. Pour la première fois, les gouvernements locaux de 4 des 5 régions ont alloué des fonds publics aux services en faveur des victimes de la violence domestique. Cette opération-pilote réussie est en train d'être appliquée à plus grande échelle dans d'autres régions du pays.
- Traiter les liens entre la violence et le VIH : SASA! est une méthode mise au point par *Raising Voices*. Outil global destiné à traiter le lien entre la violence contre les femmes et le VIH et le sida, ce kit facile d'utilisation permet de développer l'activisme, le plaidoyer et la formation au niveau local, afin de rendre possible et de structurer le plaidoyer de la communauté. Le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU contribue au renforcement du programme dans six pays de l'Afrique de l'Est et australe.
- Prévenir la violence contre les femmes : le programme VOICES pour l'égalité de l'accès du Népal a formé des reporters communautaires issus de groupes marginalisés pour produire des émissions de radio sur la violence contre les femmes. Les émissions ont été diffusées plus de 500 fois sur les principales stations de radio nationales, atteignant jusqu'à 90% de la population.

# La justice pour les femmes : La clé pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

La lutte contre les inégalités et la discrimination est la clé pour les progrès à venir sur tous les OMD et est essentielle pour répondre aux promesses de justice sociale stipulées dans la Déclaration du Millénaire.

La justice pour les femmes — qui non seulement requiert l'éradication des inégalités entre les femmes et les hommes, mais également l'exercice de redevabilité envers les femmes et les filles pour s'attaquer à l'injustice et la discrimination — est une composante centrale de cette vision.

Malgré des avancées importantes, les progrès vers les objectifs des OMD les plus lents sont les objectifs relatifs à l'égalité des sexes. A cinq ans de la date butoir fixée pour réaliser ces objectifs, il est clair que les progrès pour chacun de ces objectifs peuvent être accélérés en se concentrant sur quatre domaines clés, essentiels à la réalisation de la norme d'équité entre les sexes.

## 1 Elargir les services publics favorables aux femmes

La plupart des OMD dépendent d'une prestation de services efficace. Les données sur les progrès réalisés au niveau des OMD dans de nombreux pays montrent qu'il existe des écarts significatifs dans l'accès entre les populations des ruraux pauvres et des urbains riches, notamment pour les femmes et les filles. Il est nécessaire de passer à l'action pour :

- Eliminer les frais d'utilisation et utiliser des incitations en espèces pour permettre aux femmes les plus pauvres d'accéder aux services publics. Les frais d'utilisation constituent une entrave majeure à l'accession à l'éducation et aux soins de santé. Les sommes permettant de couvrir ces frais et d'autres coûts ont été efficaces pour ce qui est d'augmenter l'accès des filles à l'école secondaire, tandis que l'élimination des frais a permis d'augmenter grandement l'accès aux services de santé en matière de procréation, y compris les services de prévention et de traitement du VIH.
- Augmenter le nombre de femmes en première ligne de la fourniture de services, y compris dans l'éducation, les soins de santé et la vulgarisation agricole. L'accès à ces emplois crée des avantages économiques, augmente l'utilisation des services par les femmes et permet d'imposer des modèles positifs pour les filles. Ces emplois doivent offrir un avancement de carrière et un salaire décent de manière à éviter la ségrégation entre les sexes.
- Mettre en œuvre une budgétisation tenant compte d'une perspective de genre aux niveaux national et local pour répondre aux priorités des femmes à travers le planning et afin d'assurer des allocations et dépenses adéquates réalisées dans les services publics qui travaillent au service des femmes et des hommes conformément aux priorités nationales.

## 2 Garantir la terre et les emplois aux femmes

Il est essentiel d'offrir des opportunités d'un emploi décent et de l'acquisition de biens pour rendre la justice pour les femmes et les OMD possibles. Actuellement, les femmes ne contrôlent qu'une petite fraction de la terre de la planète et comptent pour plus de la moitié des personnes occupant un emploi précaire. En conséquence, le travail décent et les biens économiques demeurent hors de portée de la plupart des femmes. La réduction de la pauvreté et de la faim dépend donc d'actions sur :

- La garantie juridique des droits fonciers des femmes et l'assurance que de telles lois sont mises en œuvre en vue de renforcer les moyens d'existence et la sécurité économique des femmes rurales.
- Faire de la création d'emplois productifs à temps plein et de travaux productifs l'objectif premier des politiques macroéconomiques, sociales et de développement, en particulier dans le contexte de la crise économique actuelle.
- Prendre des mesures pour éliminer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, y compris en permettant aux femmes d'accéder à des emplois plus qualifiés.
- Soutenir les gouvernements dans l'adoption d'un socle de protection sociale, en lien avec l'initiative conjointe des organismes des Nations Unies face à la crise économique mondiale. Ceci, en maintenant le droit universel à la sécurité sociale et l'accès aux services de base, serait particulièrement bénéfique aux femmes.
- Améliorer la collecte de données sur le type, l'étendue et la répartition du travail non rémunéré, particulièrement le travail de pourvoyeurs de soins aux personnes dépendantes, le travail non rémunéré dans les fermes et entreprises familiales, et évaluer sa valeur quantitativement, pour pourvoir l'inclure dans des comptabilités conformes à la comptabilité nationale de base comme l'a recommandé la Plateforme d'action de Pékin.



« ONU Femmes découle d'une vérité toute simple : l'égalité pour les femmes et les filles est non seulement un droit humain fondamental mais aussi un impératif social et économique. »

Secrétaire général Ban Ki-moon, le 2 juillet 2010, à l'occasion du vote unanime de l'Assemblée générale de l'ONU établissant l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), dont l'UNIFEM fait partie.

### 3 Prendre des mesures spéciales pour une augmentation de la voix des femmes dans la prise de décisions

L'importance de la représentation politique des femmes est reconnue dans l'OMD 3. Mais la justice pour les femmes exige des actions qui vont au-delà de la représentation politique formelle en vue de promouvoir la participation des femmes et d'influencer la prise de décisions dans toutes les sphères et à tous les niveaux, depuis le foyer jusqu'à la salle de conseil d'administration. Des actions sont nécessaires pour :

- Appliquer des mesures temporaires spéciales, y compris les quotas, dans toutes les sphères où les femmes se trouvent sous-représentées. Cela inclut les processus politiques, la prise de décisions sur le VIH, les négociations de paix et les conseils d'administration des entreprises. Les faits montrent sans ambiguïté que ces mesures peuvent changer rapidement les cartes. Moins claires sont les conditions dans lesquelles les femmes décisionnaires peuvent utiliser leurs postes pour promouvoir la justice pour les femmes.
- Investir et suivre la participation des femmes à la politique locale, aux partis politiques et à l'organisation de la communauté. Ceci est une condition préparatoire importante pour permettre aux femmes de devenir plus visibles au sein de leurs communautés et dans la prise de décisions politiques.
- Adopter des législations et investir dans les programmes visant à retarder le mariage précoce. Les capacités à participer à la prise de décisions commencent à la maison, mais le mariage précoce prive les femmes de toute autonomie tout au long de leur vie et, entre autres impacts dommageables, réduit leur autonomie au sein du ménage.

### 4 Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles

Les droits et opportunités des femmes et des filles ne peuvent pas être réalisés tant que la violence et la crainte auxquelles elles sont quotidiennement confrontées ne sont pas éliminées. En accord avec la campagne mondiale du Secrétaire général, Tous UNiS pour mettre fin à la violence contre les femmes, des actions urgentes sont requises pour :

- Adopter et renforcer les lois nationales pour traiter et punir toutes les formes de violence contre les femmes et les filles.
- Adopter et mettre en œuvre des plans nationaux d'action multisectoriels.
- Renforcer la collecte de données sur la prédominance de la violence contre les femmes et les filles.
- Renforcer la sensibilisation du public et la mobilisation sociale vis-à-vis de la tolérance zéro et de la prévention, y compris l'engagement des communautés, des hommes et des jeunes.
- Traiter systématiquement de la question de la violence sexuelle pendant et après les conflits.
- Augmenter les ressources destinées à prévenir et à répondre à la violence contre les femmes et les filles, y compris pour atteindre la cible d'un minimum de 100 millions de dollars annuels d'ici à 2015 pour le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence contre les femmes.<sup>78</sup>

# Références

- <sup>1</sup> *Le progrès des femmes à travers le monde 2010/2011* de l'UNIFEM sera lancé en décembre 2010. Voir [www.unifem.org/progress](http://www.unifem.org/progress).
- <sup>2</sup> A. Goetz, "Gender Justice, Citizenship and Entitlements: Core Concepts, Central Debates and New Directions for Research," in *Gender Justice, Citizenship and Development*, edited by Mukhopadhyay, M. and N. Singh (Ottawa and New Delhi: Zubaan, an imprint of Kali for Women and the International Development Research Centre (IDRC), 2007).
- <sup>3</sup> Par exemple, la réunion du Groupe d'experts de la Division de la promotion de la femme (DPF) des Nations Unies : l'impact de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, novembre 2009, voir : [http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/impact\\_bdpfa/index.html](http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/impact_bdpfa/index.html) ; "Equipe de travail sur les objectifs du Millénaire pour le développement du GNUD, voir : <http://www.undg.org/index.cfm?P=1294> ; Equipe du Projet Objectifs du Millénaire sur l'éducation primaire et l'égalité des sexes, voir : [http://www.unmillenniumproject.org/reports/tf\\_gender.htm](http://www.unmillenniumproject.org/reports/tf_gender.htm).
- <sup>4</sup> Nations Unies, *The Millennium Development Goals Report 2010* (New York: Nations Unies, 2010), 20.
- <sup>5</sup> Ibid, 17. 53% des 69 millions d'enfants n'allant pas à l'école sont des filles.
- <sup>6</sup> Ibid, 20 et Nations Unies (à paraître), *Objectifs du Millénaire pour le développement : Carte des progrès réalisés au niveau de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 2010* (Nations Unies, 2010).
- <sup>7</sup> Nations Unies (à paraître), *Objectifs du Millénaire pour le développement : Carte des progrès réalisés au niveau de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 2010*. Hogan, M.C. et al., "Maternal mortality for 181 countries, 1980-2008: a systematic analysis of progress towards Millennium Development Goal 5," *The Lancet* 375, no. 9726 (May 8, 2010): 1609-1623.
- <sup>8</sup> Nations Unies 2010, *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement* ; Ortayli et Malarcher, 2010. "Equity Analysis: Identifying Who Benefits from Family Planning Programs", *études sur la planification familiale*, 41, no 2 (2010) : 101-108.
- <sup>9</sup> Nations Unies (à paraître), *Objectifs du Millénaire pour le développement : Carte des progrès réalisés au niveau de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 2010*.
- <sup>10</sup> Ibid. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), *Rapport sur les perspectives 2010* (2010).
- <sup>11</sup> Nations Unies (à paraître), *Objectifs du Millénaire pour le développement : Carte des progrès réalisés au niveau de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 2010*.
- <sup>12</sup> Harttgen, K. et S. Klasen (2010). Calcul de statistiques au moyen des enquêtes démographiques et sanitaires (Macro CIF), commandité par l'UNIFEM, faisant partie d'ONU Femmes, pour *Le progrès des femmes à travers le monde 2010/2011*.
- <sup>13</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2005 : la coopération internationale à un tournant : aide, commerce et sécurité dans un monde inéquitable* (New York : Oxford University Press, 2005).
- <sup>14</sup> Rihani, M.A. *Keeping the Promise: Five Benefits of Girls' Secondary Education* (Washington DC: Academy of Educational Development, 2006), 32-64.
- <sup>15</sup> OMS, *Statistiques mondiales sur la santé 2008* (Genève : OMS, 2008).
- <sup>16</sup> Rihani, *Keeping the Promise*, 60.
- <sup>17</sup> Tembon, M. et L. Fort, *L'éducation des filles au XXIème siècle : égalité des sexes, autonomisation et croissance économique* (Washington DC : Banque mondiale, 2008), 68.
- <sup>18</sup> Filmer, D. et N. Schady, "Getting Girls into School: Evidence from a Scholarship Program in Cambodia," *Développement économique et changement culturel*, 56 (2008) : 581-617. Fiszbein, A. et N. Schady, *Transferts en espèces assortis de conditions : réduire la pauvreté présente et future* (Washington DC : Banque mondiale, 2009).
- <sup>19</sup> Banque mondiale, « Les recherches au Malawi et en Tanzanie sont prometteuses pour ce qui est de prévenir le VIH et les maladies sexuellement transmissibles », 18 juillet 2010, <http://go.worldbank.org/BX003N4F10>.
- <sup>20</sup> UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2003/4 : Egalité des sexes et éducation pour tous : le bond vers l'égalité*, (Paris : UNESCO, 2003), 60.
- <sup>21</sup> Tembon et Fort, *L'éducation des filles au XXIème siècle*, 19.
- <sup>22</sup> Hogan et al., "Maternal mortality for 181 countries, 1980-2008".
- <sup>23</sup> Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), "Contraception: Reducing Risks by Offering Contraceptive Services," <http://www.unfpa.org/public/home/mothers/pid/4382>.
- <sup>24</sup> UNFPA, *Quand la grossesse est dangereuse*, [http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/safemotherhood/docs/fistula\\_factsheet\\_en.pdf](http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/safemotherhood/docs/fistula_factsheet_en.pdf).
- <sup>25</sup> Au Bangladesh, de 9% en 1996 à 19% en 2007 ; en Indonésie, de 37% en 1994 à 73% en 2007 ; au Népal, de 9% en 1996 à 20% en 2006. Harttgen et Klasen, Harttgen, Calcul de statistiques au moyen des enquêtes démographiques et sanitaires (Macro CIF), commandité par l'UNIFEM, faisant partie d'ONU Femmes, pour *Le progrès des femmes à travers le monde 2010/2011*.
- <sup>26</sup> Harttgen et Klasen, Harttgen, Calcul de statistiques au moyen des enquêtes démographiques et sanitaires (Macro CIF), commandité par l'UNIFEM, faisant partie d'ONU Femmes, pour *Le progrès des femmes à travers le monde 2010/2011*.
- <sup>27</sup> UNFPA, *L'état de la population mondiale : Face à un monde qui change : les femmes, la population et le climat* (UNFPA, 2009).
- <sup>28</sup> IRIN, "Free care for expectant mothers - is it enough?", 2 mars 2010, <http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=88280>.
- <sup>29</sup> Save the Children, *Women on the Front Lines of Health Care: State of the World's Mothers 2010* (Westport, CT: Save the Children, 2010), 20.
- <sup>30</sup> Kabeer, N. *Paid Work, Women's Empowerment and Gender Justice: Critical Pathways of Social Change*, Pathways Working Paper 3 (Brighton, UK: Research Programme Consortium (RPC) on Pathways to Women's Empowerment, Institute of Development Studies (IDS), University of Sussex, 2008). Panda, P. and B. Agarwal, "Marital Violence, Human Development and Women's Property Status in India," *World Development* 33, no. 5 (2005): 823-850.
- <sup>31</sup> Faith, A. et M. Blackden, « Les travaux de soins non rémunérés », *Exposé politique : égalité des sexes et réduction de la pauvreté*, No. 01 (New York: PNUD, 2009), 2.
- <sup>32</sup> Instituto Nacional de Estadística et al., *Usa del tiempo y trabajo no remunerado en el Uruguay*, Módulo de la Encuesta Continua de Hogares (Septembre 2007).
- <sup>33</sup> Faith et Blackden, « Les travaux de soins non rémunérés », 4.
- <sup>34</sup> OIT, 2010, *Indicateurs-clés sur le marché du travail (KILM)*, 6ème édition (Septembre 2009), <http://kilm.ilo.org/KILMnetBeta/default2.asp>. FAO, *Base de données sur l'égalité des sexes et les droits à la terre* (2010), <http://www.fao.org/gender/landrights>.
- <sup>35</sup> Goldstein M. et C. Udry, « Faire face à l'inégalité au niveau des opportunités économiques : étude de cas sur la propriété foncière au Ghana », *Communication sur le développement*, Institut de la Banque mondiale (Septembre 2005) : 7-9
- <sup>36</sup> Calculs de l'UNIFEM basés sur la base de données de l'OCDE CRS (2010). <http://stats.oecd.org>.
- <sup>37</sup> Lahai, B.A.N. et al., "The Gender of the Extension Agent and Farmers' Access to and Participation in Agricultural Extension in Nigeria," *The Journal of Agricultural Education and Extension* 6, no. 4 (4, 2000): 223-233. Banque mondiale et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), *Gender and Governance in Rural Services: Insights from India, Ghana, and Ethiopia* (Washington DC: Banque mondiale, 2010).
- <sup>38</sup> Le réseau inter-institutionnel des Nations Unies sur les femmes et l'égalité de genre, "CEDAW Success Stories," *30 Years: United Nations Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*, [http://www.unifem.org/cedaw30/success\\_stories/#kyrgyzstan2](http://www.unifem.org/cedaw30/success_stories/#kyrgyzstan2).

- <sup>39</sup> Comité exécutif du system onusien pour la coordination, « Global Financial and Economic Crisis: UN System Joint Crisis Initiatives », 16 Septembre 2009.
- <sup>40</sup> Département de sécurité social, OIT, *Les pays à faible revenu peuvent-ils s'offrir une sécurité sociale ?* Exposés politiques sur la sécurité sociale ; No. 3 (Genève : OIT, 2008). Le seuil de protection sociale a été incorporé en tant qu'Initiative VI dans les Initiatives communes de crises, voir « Crises financières et économiques mondiales : les Initiatives communes de crises du système des Nations Unies ».
- <sup>41</sup> Republica de Colombia. "Sistema Nacional de Evaluacio de Gestion y Resultados", <http://www.dnp.gov.co/PortalWeb/Programas/Sinergia/EvaluacionesEstrat%C3%A9gicas/EvaluacionesdelImpacto/ProgramaHogaresComunitariosdeBienestar/tabid/843/Default.aspx>.
- <sup>42</sup> Nations Unies, *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2010*.
- <sup>43</sup> OIT, *Global Employment Trends for Women: March 2009* (Genève: OIT, 2009).
- <sup>44</sup> Ibid.
- <sup>45</sup> Ibid.
- <sup>46</sup> Ibid.
- <sup>47</sup> OIT, *Global Wage Report: Update 2009* (Genève: OIT, 2009).
- <sup>48</sup> Seck, P. et G. Azcona, « Les femmes et les objectifs du Millénaire pour le développement : Coup de projecteur sur les inégalités. » UNIFEM (faisant partie d'ONU Femmes), document interne pour *Le progrès des femmes à travers le monde 2010/2011* (2010).
- <sup>49</sup> Ibid.
- <sup>50</sup> UNFPA, *Etat de la population mondiale : La promesse de l'égalité : équité du statut des deux sexes, santé en matière de procréation et OMD* (2005).
- <sup>51</sup> Ce chiffre ne prend pas en compte la Chine. Département pour le genre, les droits, et la participation de la société civile, Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), *Beijing+15: Coup de projecteur sur les filles* (UNICEF, 2010), 6.
- <sup>52</sup> Schurmann, A.T. "Review of the Bangladesh Female Secondary School Stipend Project Using a Social Exclusion Framework." *Journal of Health, Population and Nutrition* 27, no. 4 (Août 2009): 505-517. Erulkar, A.S. et E. Muthengi, *Evaluation of Berhane Hewan: A Pilot Program to Promote Education & Delay Marriage in Rural Ethiopia* (Le Conseil de population, 2007).
- <sup>53</sup> UNIFEM et Réseau Athena, *Transformer la réponse nationale au sida : faire progresser le leadership et la participation des femmes* (2010).
- <sup>54</sup> Ibid.
- <sup>55</sup> Analyse de l'UNIFEM basée sur GenderCC. Données de 2010. Extrait de <http://www.gendercc.net/>.
- <sup>56</sup> Jenkins. R. et A. Goetz, "Addressing sexual violence in internationally mediated peace negotiations", *Journal of International Peacekeeping*, 17, no. 2 (4, 2010): 261-277.
- <sup>57</sup> The White House Project, *The White House Project Report: Benchmarking Women's Leadership*, Novembre 2009.
- <sup>58</sup> Crumley, B. "Boardroom Revolution", *TIME*, 26 avril 2010. Extrait de <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,1982304,00.html>.
- <sup>59</sup> Sealy, R. et al., *The Female FTSE Board Report 2009* (International Centre for Women Leaders, Cranfield School of Management, Cranfield University, 2009). The Treasury Committee, House of Commons, United Kingdom, *Women in the City: Tenth Report of Session 2009-10* (London: The Stationery Office Limited, 2010).
- <sup>60</sup> Voir DAW de l'ONU, « Quatrième conférence mondiale sur les femmes », <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/> et DAW de l'ONU, « Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes », <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/econvention.htm>.
- <sup>61</sup> Cuba, la Nouvelle-Zélande, Andorre, le Bélarus et le Danemark n'ont pas adopté de quotas. *International IDEA, Stockholm University et Union interparlementaire*. « Base de données mondiale IDEA sur les quotas en faveur des femmes » (2010), <http://www.quotaproject.org>
- <sup>62</sup> UNIFEM, *Le progrès des femmes à travers le monde : Qui est responsable envers les femmes ? Genre et redevabilité* (UNIFEM, 2008), 29.
- <sup>63</sup> BBC News, « La chambre haute indienne approuve le projet de loi sur le quota pour les femmes », 9 mars 2010. Extrait de [http://news.bbc.co.uk/2/hi/south\\_asia/8557237.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/8557237.stm).
- <sup>64</sup> Chattopadhyay, R. et E. Duflou, "Women as Policy Makers: Evidence from a Randomized Policy Experiment in India," *Econometrica* 72, no. 5 (2004): 1409-1443.
- <sup>65</sup> Bratton, K.A. et L.P. Ray, "Descriptive Representation, Policy Outcomes, and Municipal Day-Care Coverage in Norway," *American Journal of Political Science* 46, no. 2 (2002): 428-437.
- <sup>66</sup> Kabeer, N. et al., *Quantifying the Impact of Social Mobilisation in Rural Bangladesh: Donors, Civil Society and 'The Road not Taken'*, Document de travail de la SID 333 (Brighton, UK: IDS, University of Sussex, 2009).
- <sup>67</sup> Calculs de l'UNIFEM basés sur les chiffres dans Alpizar, L. et al., *Trends in Bilateral and Multilateral Funding, 2009-2010* FundHer Research Update Brief Series, Brief 1 (Toronto : Association pour les droits de la femme dans le développement (AWID), Février 2010).
- <sup>68</sup> The National Council to Reduce Violence against Women and their Children, *The Cost of Violence against Women and their Children* (Canberra: The Department of Families, Housing, Community Services and Indigenous Affairs (FaHCSIA), Commonwealth of Australia, 2009).
- <sup>69</sup> Le chiffre réel est de 32,8%, sur la base d'un échantillon nationale représentatif. Département de la Santé, *South Africa Demographic and Health Survey 1998* (1998), 99.
- <sup>70</sup> Heise L., et al., « Mettre fin à la violence contre les femmes », *Rapports sur la population*, Série L., no.11 (1999). OMS, *Etude plurinationale sur la santé des femmes et la violence domestique contre les femmes : resultats préliminaires sur la prévalence, la sante et les réponses des femmes* (Genève : OMS, 2005), 66.
- <sup>71</sup> Maman, S. et A. Medley, *Gender Dimensions of HIV Status Disclosure to Sexual Partners: Rates, Barriers, and Outcomes: A Review Paper* (Genève : Département pour le genre et la santé des femmes (GWH), Family and Community Health (FCH), OMS, 2004).
- <sup>72</sup> OMS, *WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women*, 46. Johnson, H. et al., *Violence against Women: An International Perspective*, 1st ed. (New York: Springer, 2008), 39. MEASURE DHS, ICF-Macro. "Demographic and Health Surveys", <http://www.measuredhs.com/>.
- <sup>73</sup> Voir Nations Unies, *L'étude approfondie du Secrétaire général sur toutes les formes de violence contre les femmes*, 61<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (New York, 2006).
- <sup>74</sup> Jubb, N. et al., *Etude régionale de localisation des postes de police féminins en Amérique latine*, Accès à la justice pour les femmes en situations de violence : étude comparative des postes de police féminins en Amérique latine (Centro de Planificacion y Estudios Sociales (CEPLAES) et IDRC, 2008).
- <sup>75</sup> Jenkins et Goetz, "Addressing sexual violence in internationally mediated peace negotiations".
- <sup>76</sup> Police de Cleveland, "Cleveland's Success in Rape Convictions," 10 Juin 2009, <http://www.cleveland.police.uk/news/releases/release3624.aspx>.
- <sup>77</sup> Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour éliminer la violence contre les femmes a été créé aux termes de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale en 1996.
- <sup>78</sup> UNIFEM, « Le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour éliminer la violence contre les femmes », [http://www.unifem.org/gender\\_issues/violence\\_against\\_women/trust\\_fund.php](http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/trust_fund.php).

# Le progrès des femmes à travers le monde

Le *Progrès des femmes à travers le monde* exerce un suivi pour déterminer la progression globale en faveur de l'égalité des sexes. Le *Progrès* a pour but d'inciter les gouvernements et la société civile à agir de façon soutenue afin de respecter leurs engagements et accélérer la pleine réalisation des droits des femmes.



## 2010/2011 L'accès des femmes à la justice

Ces dernières années, des avancées remarquables ont été réalisées, en ce qui concerne la réforme des lois pour la reconnaissance des droits des femmes. Dans de nombreux contextes, toutefois, les femmes continuent à manquer de contrôle sur les biens, d'accès aux services, de voix dans les prises de décisions et de protection contre la violence. Le *Progrès* identifiera les stratégies efficaces auxquelles les gouvernements et la société civile ont recours à travers le monde, afin d'étendre l'accès des femmes à la justice et à leurs droits.

Publication à paraître en décembre 2010.

## 2008/2009 Genre et redevabilité

Posant la question « Qui est responsable envers les femmes ? », l'édition du *Progrès* présente un cadre où le genre et la redevabilité sont appréhendés, stimulant le débat mondial sur les obstacles à l'égalité des sexes et aux droits des femmes.



## 2005 Les femmes, le travail et la pauvreté

Présentant de nouvelles données au sujet des femmes travaillant dans l'économie informelle, le *Progrès* a mis en avant que le renforcement de la sécurité économique des femmes, leur assurant l'accès à un travail décent, est critique pour les efforts de réduction de la pauvreté et la promotion de l'égalité des sexes.



## 2002 Femmes, guerre et paix

Parue après la résolution 1325 du Conseil de Sécurité, cette édition du *Progrès* a établi l'impact des conflits armés sur les femmes et le rôle des femmes dans le processus de paix, par Elisabeth Rehn et Ellen Johnson Sirleaf.



## 2000 La vie économique des femmes

La première édition du *Progrès* a concentré son attention sur la sécurité et les droits économiques des femmes, entraînant la gouvernance et le leadership, et promouvant les droits humains des femmes, à travers une budgétisation sensible au genre.



Fonds de développement des Nations Unies pour la femme



UNIFEM est le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Il apporte une assistance financière et technique à des stratégies et des programmes novateurs pour faciliter l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes. Faisant d'un meilleur exercice, par les femmes, de leurs droits fondamentaux le principe de tous ses efforts, UNIFEM cherche à faire reculer la pauvreté parmi les femmes, à mettre un terme à la violence contre elles et à enrayer la propagation du sida et du VIH parmi les femmes et les filles. Son objectif ultime est, dans un régime démocratique, de réaliser l'égalité entre les sexes, en temps de paix comme en situation de conflit.



réduire l'extrême **pauvreté et la faim**  
assurer **l'éducation primaire pour tous**  
promouvoir **l'égalité des sexes** et l'autonomisation des femmes  
améliorer **la santé maternelle** réduire **la mortalité infantile**  
combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres **maladies**  
assurer un **environnement durable**  
mettre en place un partenariat mondial pour le **développement**



304 East 45th Street  
15e étage  
New York, New York 10017  
Etats-Unis  
Tél : 212-906-6400  
Fax : 212-906-6705

[www.unifem.org/progress](http://www.unifem.org/progress)  
[www.facebook.com/UNIFEM](https://www.facebook.com/UNIFEM)  
[www.twitter.com/UNIFEM](https://www.twitter.com/UNIFEM)  
[www.youtube.com/UNIFEM](https://www.youtube.com/UNIFEM)